

Mairie du 15^{ème} arrondissement Direction Générale des Services

P.V. N° 7 XV 2010

CONSEIL DU 15 MR ARRONDISSEMENT

Lundi 11 octobre 2010

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Guy Coudert -pouvoir à Ghislène Fonlladosa-, Agnès de Fressenel -pouvoir à Françoise Malassis-, Louisa Ferhat -pouvoir à Hubert Martinez-, Anne Hidalgo -pouvoir à Claude Dargent-, Philippe Mouricou -pouvoir à Fatima Lalem-.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Joëlle Chérioux, Vincent Flouquet, Valérie Giovannucci, Fabrice Rousseau, Anne Tachène. Monsieur le Maire: Avant de commencer notre ordre du jour je voudrais juste déplorer le décès, que nous avons appris le 4 octobre dernier, de Madame Simone Monmarché qui était l'épouse d' Hubert Monmarché, Maire du $15^{\text{ème}}$ entre 1946 et 1975. Hubert Monmarché a marqué les esprits par sa détermination, son efficacité dans le cadre de ses compétences, mu par une fibre sociale affirmée qui lui avait permis de développer à travers la Caisse des Ecoles notamment, les séjours de vacances pour les enfants en Haute-Savoie et de créer l'association « Notre Village », association pilier de notre arrondissement qui vient en aide aux personnes âgées.

Son épouse Simone, derrière une apparence discrète, a toujours su faire preuve également de beaucoup d'investissement malgré les incidents de la vie qui ont pu durement l'atteindre comme la perte de deux de ses enfants. Les deux époux s'étaient rencontrés dans le cadre de leur activité militante au sein du MRP. Ils ont toujours formé un duo actif et su s'entourer de nombreuses personnes aidantes parmi lesquelles 20 petits-enfants et 30 arrière petits-enfants.

Madame Monmarché, à la mort de son époux, a repris le flambeau de « Notre Village » dont elle était la Présidente charismatique et énergique que l'on connaissait, tant que ses forces lui ont permis de s'investir sans limite en faveur des personnes âgées. Elle a été en particulier précurseur dans le développement de l'aide et des soins à domicile. Son dévouement, son énergie mis au service des autres lui ont valu d'être promue Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, décoration qui lui a été remise ici-même, en 2009, par Jean Chérioux.

Ses obsèques, où nombre d'entre vous étaient présents d'ailleurs, se sont déroulées le 7 octobre à l'église Saint-Léon. A sa famille et à ses proches, nous adressons nos plus sincères condoléances.

0

1. Désignation des secrétaires de séance.

Madame Anne-Charlotte Buffeteau et Monsieur Jean-Baptiste Menguy.

٥

Monsieur le Maire : Je vais passer maintenant à notre ordre du jour.

Il n'y aura pas d'adoption de procès-verbal puisque notre séance du 20 septembre, il y a trois semaines, est trop récente et les services n'ont pas pu la retranscrire dans les temps nécessaires pour vous l'envoyer, mardi dernier, avec le reste de l'ordre du jour. Bien sûr, nous le présenterons en novembre avec l'adoption du PV de notre séance d'aujourd'hui.

 \Diamond

2. 2010 DUCT 113 - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2011, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.

Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac: Monsieur le Maire. Je voudrais bien qu'Alain Destrem puisse nous aider à comprendre le principe des critères et des clés de répartition de la dotation de gestion et d'animation.

Monsieur le Maire: C'est vrai que c'est toujours très complexe. Donc, une petite révision générale me paraît opportune. Est-ce que Monsieur Destrem peut nous éclairer? Très synthétiquement et très brièvement bien sûr, comme à l'accoutumée.

Alain Destrem: Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais rappeler de façon très synthétique à notre assemblée cet acte important qui est en fait le début de notre réflexion budgétaire puisqu'aujourd'hui nous sommes appelés à voter sur ce qu'on appelle les cadres de référence. Ensuite, il y aura lundi et mardi prochains au Conseil de Paris les orientations budgétaires puis au cours de la séance du Conseil d'arrondissement de novembre on commencera à voir les budgets primitifs. C'est le début d'un cycle important puisque cela concerne la gestion de notre arrondissement pour l'année prochaine.

Il nous est demandé d'adopter le cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales.

Ce projet de délibération est important sur le plan budgétaire puisqu'il fixe les critères techniques à partir desquels sont élaborés les montants des deux dotations de fonctionnement, la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale. La troisième dotation étant, comme vous le savez, la dotation d'investissement qui répond à une autre logique, s'agissant de la détermination de son montant.

Pour ce qui est de la dotation d'animation locale, je rappelle qu'elle se compose de trois chapitres :

- . les crédits destinés au fonctionnement des conseils de quartier qui représentent 33.060 € annuellement,
- . les travaux urgents : la ligne 651.22 réservée à cette activité, qui sont en fait des travaux d'entretien des équipements transférés,

Nous en avions 171 en 2010 et 176 en 2011.

. la ligne d'animation locale qui couvre les dépenses dédiées à l'animation locale en tant que telle.

C'est de cette ligne dont il s'agit de discuter de la pertinence ou non des critères appliqués par la Mairie de Paris.

Je rappelle que ces crédits sont d'abord constitués d'une dotation forfaitaire identique pour tous les arrondissements, quels que soient leur taille, leur niveau, leurs qualités, leurs défauts.

Il s'y ajoute ensuite une enveloppe composée pour 50 %, des crédits proportionnels à la population de l'arrondissement, ce qui paraît tout à fait logique et équitable, puis pour 40 % de crédits établis en fonction du nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu -ça c'est un point important- puis pour les 10 % restants de crédits établis au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré et des collèges en Zone d'Education Prioritaire et en Réseau d'Education Prioritaire.

C'est là que le bât blesse car notre arrondissement n'est pas classé ni en ZEP, ni en REP, ce qui fait qu'il n'a donc pas droit à ces fameux 10 %.

Ensuite, le nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche n'est évidemment pas très nombreux dans le 15ème arrondissement, ce qui fait que, également, dans ce domaine nous ne pouvons pas bénéficier des 40 % qui y sont afférents.

Au final, les crédits d'animation locale auxquels nous pourrions légitiment avoir droit pour développer des projets ambitieux au service des habitants du $15^{\rm ème}$, je pense en particulier à l'action citoyenne que nous développons à travers les dix conseils de quartier, aux commissions extra-municipales, au Conseil de la Jeunesse, le CREC, etc, ces crédits, nous n'y avons pas droit parce que la

municipalité parisienne, a priori, tente tout pour ne pas nous les octroyer, en mettant en place des critères sociaux trop restrictifs qui ne tiennent absolument pas compte de la réalité sociale de notre arrondissement et qui n'ont qu'un très lointain lien avec la nature des dépenses qui sont engagées. En quoi le fait d'avoir plus de « riches » ou plus de « pauvres » doit-il influer sur les besoins de crédits pour animer un arrondissement ? Cela paraît fortement contestable et à la limite, pas franchement pertinent.

Il semble qu'il serait à la fois plus judicieux et plus équitable d'intégrer dans les critères de définition de la dotation à l'animation locale des données démographiques incontestables qui pourraient être, par exemple, la composition de la population par classes d'âge ou la composition des familles. Le nombre de personnes âgées dans notre arrondissement est un élément à prendre en compte tout comme, par exemple, le nombre d'étudiants ou le nombre de familles monoparentales. Le moins que l'on puisse dire est que ces trois « populations » ne sont pas spécialement favorisées mais en revanche très consommatrices de services publics et pourraient utilement entrer dans les critères de répartition des crédits de la dotation d'animation locale.

Il reste ensuite, après l'animation locale, la gestion locale sur laquelle on peut plus facilement appliquer le même raisonnement. Le $15^{\rm ème}$ compte 2 bains-douches, par exemple, Castagnary et Blomet. Ceux de Castagnary sont essentiellement fréquentés par les personnes du $14^{\rm ème}$ alors même que les 20 % des crédits de la DGL sont décidés sur des bases sociaux-économiques qui sont un peu plus favorables dans le $15^{\rm ème}$ que dans le $14^{\rm ème}$. Au titre de ces 20 % le $15^{\rm ème}$ reçoit moins de crédits que le $14^{\rm ème}$ mais supporte en revanche intégralement les dépenses de fonctionnement des bains-douches de Castagnary et ça ce n'est pas normal.

Nous sommes dans des orientations budgétaires, au moment où le Maire, car j'ai lu son intervention, parle d'emplois, d'insertion, de solidarité qui doit être un choix amplifié et maintenir un haut niveau d'investissement, je crois, mes chers collègues, que nous serions heureux que le Maire de Paris puisse accepter de revoir ce type de répartition car elle nous est défavorable et nous aussi nous rencontrons les mêmes problèmes que dans tous les autres arrondissements et comme, Monsieur le Maire, la conséquence de ceci est donc une donnée chiffrée et donc les moyens qui vont être donnés à l'arrondissement, je crois qu'il faut d'abord commencer par refuser ce cadre qui nous est proposé et je vous suggère de voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire: Merci de nous avoir éclairés et de nous avoir donné toutes les raisons pour voter contre ce projet de délibération. Y a-t-il d'autres interventions? S'il n'y en a pas je le soumets aux voix.

Qui est pour ? La gauche. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

Merci Monsieur Destrem.

 \Diamond

3. 2010 DUCT 114 - Dépenses d'investissement supportées par les conseils d'arrondissement - Autorisation donnée aux conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

 \Diamond

4. 2010 DUCT 112 - Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

 \Diamond

5. 2010 DU 177 - Acquisition auprès de la société AXA France Assurances de la parcelle CK 73 correspondant à une voie piétonne Villa La Fresnay.

Monsieur le Maire: Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre: Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement vous proposer d'annexer un vœu à cette délibération.

Je ne vais pas revenir sur le détail de la délibération si ce n'est que c'est une bonne chose parce qu'on a eu l'occasion de faire avancer un dossier qui traînait depuis des années. La Villa La Fresnay, dont la propriété n'a jamais été clarifiée, va rentrer dans le domaine public de la Ville de Paris, ce qui permettra d'assurer la mise en sécurité du site qui est extrêmement dégradé.

Je voudrais rebondir sur un élément de la délibération qui rappelle les problèmes de sécurité et de mauvais entretien qui sont constatés sur le secteur Bargue et en particulier les nuisances occasionnées par les passerelles et ceci me conduit à déposer un vœu demandant à ce que la même énergie soit déployée pour résoudre les problèmes que l'on rencontre sur le secteur Bargue que celle qui a pu être déployée sur la Villa La Fresnay.

Monsieur le Maire : Avant de présenter votre vœu, il faut que j'en fasse adopter le principe par le conseil.

Madame de Clermont-Tonnerre propose un vœu sur le réaménagement du secteur Bargue - Falguière.

Qui est pour l'examen de ce vœu ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

Maintenant vous pouvez présenter votre vœu que vous allez faire distribuer en même temps. Je vous propose d'en faire lecture à notre conseil.

Claire de Clermont-Tonnerre: Je vais vous donner la lecture complète de ce vœu en attendant que vous l'ayez à disposition:

- « Considérant la délibération DU 177, c'est-à-dire celle que nous examinons, sur la Villa La Fresnay, rappelle
- . que le quartier Bargue Procession a fait l'objet d'une opération d'aménagement durant les années 1960,
- que la rénovation de ce secteur s'inspirant des fondements de l'urbanisme sur dalle a vu la création d'ensembles immobiliers à usage d'habitation ainsi que la réalisation de plusieurs équipements publics, notamment le conservatoire du $15^{\rm ème}$ arrondissement, la crèche Platon et le gymnase Falguière
- . et considérant que les trois îlots qui le composent sont reliés par des passerelles sur rue,

Considérant l'absence d'identification claire des propriétaires de plusieurs emprises situées dans le secteur Bargue et en particulier aux abords du Conservatoire Chopin et de la place Kandinsky, j'ajoute que les propriétaires sont pour certains endroits propriétaires du sol, d'autres du sous-sol, que l'affaire est extrêmement complexe,

Considérant que cette situation est pour partie responsable de l'état d'abandon dans lequel se trouve l'ensemble de la dalle, qu'il s'agisse de la malpropreté ou de l'état dégradé des espaces situés de part et d'autre de la rue Bargue, c'est-à-dire que chacun se renvoie la balle, la Ville renvoie la balle à Paris-Habitat, Paris-Habitat renvoie la balle à la Ville et vice-versa,

Considérant par ailleurs que la délibération DU 177 qui nous est aujourd'hui soumise précise que « ... plusieurs problèmes de sécurité et d'entretien aujourd'hui constatés sont liés à l'agencement urbain général du secteur et en particulier au rôle des passerelles »,

Considérant les multiples problèmes qui perdurent depuis des années sur ce site et les demandes réitérées des habitants, des associations de locataires, des usagers de la crèche et du conservatoire ainsi que des membres du conseil de quartier Alleray-Procession,

Rappelant l'amendement du groupe UMP que nous avons voté au Conseil de Paris, du 14 décembre 2009, précisant que « ... le projet de tour Triangle devait s'inscrire de manière durable dans une politique urbanistique de qualité qui prenne en compte la nécessité de rénover certains quartiers vieillissants, et en particulier le quartier Bargue - Falguière ... »,

Rappelant les demandes formulées par le Maire du 15ème arrondissement auprès du Maire de Paris pour que la Ville engage une opération de rénovation et de réaménagement des espaces publics du quartier Bargue,

Au nom de tous mes collègues, je propose le vœu suivant :

- . Que le Maire de Paris prenne les initiatives nécessaires pour identifier les propriétaires des différents volumes de la dalle,
- . Qu'il fasse procéder à toutes les rétrocessions foncières nécessaires et au réaménagement et à la mise en sécurité des espaces publics,
- . Que le Maire de Paris engage en concertation avec la Mairie du 15^{ème} la réfection, l'entretien, y compris le nettoyage régulier des espaces de la dalle situés aux abords du conservatoire Chopin et de la crèche Platon,
- . Que soit engagée également la démolition des deux passerelles inutilisées et dangereuses, la rénovation de la place Kandinsky, la remise en état du préau qui accueille le marché Cervantès les mercredis et samedis ainsi que l'entretien du jardinet et la réparation des grilles bordant le gymnase Falguière.

Enfin, nous souhaitons que le Maire de Paris inscrive les crédits nécessaires pour permettre la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'ouvrage dalle et d'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier et des usagers des équipements publics du secteur Bargue ».

Monsieur le Maire : C'est un vœu assez complet là aussi. Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Merci Monsieur le Maire. Je note que désormais il y a une jurisprudence qui s'instaure dans ce conseil, à savoir quand on présente un vœu, on a droit à 4 minutes puisque c'est le temps que Madame de Clermont-Tonnerre a utilisé. Je voudrais là-aussi qu'il y ait une égalité, Monsieur le Maire, entre la majorité et l'opposition dans cet hémicycle et c'est un combat à chaque fois puisqu'à chaque fois il y a un traitement inéquitable. C'est la première chose.

Le deuxième point, c'est pour souligner le caractère artificiel mais ça ne trompera personne ici, du rattachement de ce vœu à la délibération que nous venons d'examiner. Je suppose que Madame de Clermont-Tonnerre a réagi un peu tardivement, c'est pour cela que le vœu n'a pas pu être adressé dans l'ordre du jour avec les autres. Je suppose qu'elle a dû laisser passer le délai qui nous est imposé, à nous tous, de 10 jours et que c'est la raison pour laquelle on a trouvé ce subterfuge.

Néanmoins, les questions qui sont abordées dans ce vœu sont des questions tout à fait importantes et je regrette un peu que Madame de Clermont-Tonnerre utilise avec les cosignataires un procédé plus politicien qu'autre chose. La complexité de la situation foncière de quartier est notoire et en l'occurrence le vœu de Madame de Clermont-Tonnerre le rappelle, elle est un héritage des années 60. C'est donc la confusion que vous, la droite, à l'époque, avez entretenue sur ce secteur qu'il faut aujourd'hui débrouiller et c'est particulièrement compliqué. En l'occurrence, il faudra y arriver parce qu'effectivement il y a des vraies questions qui sont posées dans ce vœu. C'est la raison pour laquelle le Conseil de Paris du 14 décembre 2009 avait accepté l'amendement du groupe UMP sur le projet de tour Triangle qui liait ce projet notamment à la rénovation du quartier Bargue-Falguière.

Simplement, ce vœu, de mon point de vue, vient trop tôt ou trop tard mais il ne vient pas à son temps. L'identification dont vous parlez est en cours. A ma connaissance, elle est en train d'avancer de façon rapide et donc je vous propose, plutôt que ce genre de vœu qui est, il faut bien le dire inutile, d'attendre que la clarification actuelle arrive à son terme afin de pouvoir effectivement, enfin, sortir ce quartier de la confusion où vous l'avez laissé.

Pour toutes ces raisons, mon groupe ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire: Merci de vos explications de vote. Vous aviez 2 minutes comme Madame de Clermont-Tonnerre avait 3 minutes, c'est vrai qu'elle a peutêtre un peu débordé, c'est très grave, ça ne vous arrive jamais bien sûr, d'autant plus que vous avez débordé vous aussi de vos 2 minutes, je vous ai laissé parler beaucoup plus longtemps. Donc je considère que pour une affaire de cette importance, effectivement, à condition que l'ensemble des Conseillers soient traités équitablement, on n'est pas à 30 secondes, surtout que, relisez l'article 21 et vous verrez que pour les vœux rattachés à une délibération, il y a 3 minutes.

Je rappelle d'ailleurs que lors de notre dernière séance, vous aviez aussi et personne ne vous en a fait le moindre reproche, puisque nous sommes dans une enceinte où j'estime, en tout cas c'est ma conception de la démocratie, que chacun peut s'exprimer, même aux limites du règlement, vous avez déposé un vœu, vous l'avez fait distribué, il a été discuté et nous ne vous avons pas fait le reproche de ne pas nous l'avoir proposé plus tôt dans les vœux que nous examinons en fin de séance. Il en va de même. On peut imaginer que les délais très courts qui sont les nôtres, surtout depuis le dernier conseil d'arrondissement qui a eu lieu il y a juste trois semaines, nous empêchent de déposer des vœux dans les temps.

Je crois qu'il faut surtout s'attacher au fond. Les choses avancent, il a fallu pour cela pas moins de trois ou quatre réunions de concertation, avec tous les services de la Ville, que j'ai présidées ou ma première adjointe, aussi bien dans cette Mairie que sur place pour permettre à la Villa La Fresnay d'être enfin restaurée.

Je pense que ce vœu n'est pas inutile, comme vous l'affirmiez, les habitants apprécieront votre qualificatif concernant ce vœu, il avait simplement l'objet et la vocation de rappeler la Ville à ses obligations et surtout à ses promesses telles qu'elles ont été annoncées en tout cas, et en espérant qu'elles seront tenues, lors des différentes séances précédentes de notre conseil et notamment lors d'un amendement déposé par Jean-François Lamour et moi-même et d'autres élus du $15^{\grave{e}me}$ sur la délibération DU 196 concernant la tour Triangle.

Il est bon de temps en temps de rappeler les uns et les autres à leurs promesses d'autant plus que, vous pouvez toujours incriminer le passé, maintenant, depuis 2001 vous êtes élus et je pense qu'en 10 ans les habitants de ce quartier très dégradé, qui nécessite une requalification complète, peuvent considérer qu'ils ont assez attendu.

C'est la raison pour laquelle, pour ma part, je propose bien sûr que nous votions ce vœu. Je vais le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche ne prend pas part au vote. Merci.

Maintenant nous allons faire voter sur le projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

 \Diamond

6. 2010 DLH 249 - Réalisation par la SGIM dans le cadre en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 5 logements PLUS 6 rue Letellier.

Monsieur le Maire: Pas d'intervention. Merci.

 \Diamond

7. 2010 DLH 252 - Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLAI, 7 logements PLUS et 2 logements PLS 1 rue de Casablanca.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

8. 2010 DASCO 74 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2011-2012.

Monsieur le Maire : Je vous propose d'y agréger, si je peux dire, le vœu N° 24 de l'ordre du jour qui est un vœu présenté par le groupe UMP sur la création d'une nouvelle école dans le sud du $15^{\rm ème}$, ce qui permettra d'avoir une discussion globale là-dessus.

24. Vœu au Maire de Paris présenté par le groupe UMP relatif à la création d'une nouvelle école dans le sud du 15^{ème} arrondissement.

Je mets au débat ce projet de délibération avec le vœu associé. Monsieur Menguy peut présenter le vœu puisque c'est le sien. Vous avez 1 minute.

Jean-Baptiste Menguy: Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je serai très rapide. Ce vœu est un vœu que nous avons déjà présenté parce que c'est une chose à laquelle nous sommes attachés, la majorité du 15^{ème}, c'est la demande et le besoin pour l'arrondissement et en particulier pour le secteur

Lecourbe-Convention-Croix-Nivert de l'implantation d'une nouvelle école dans notre arrondissement malgré les arguments développés par Madame Brossel qui ne nous semblent pas convaincants. Nous estimons que compte-tenu des nouveaux programmes de logements et donc de l'évolution de la population en terme quantitatif il est important que les services publics et l'offre de services publics suivent.

Je rappelle que lors du CDEN de février 2010 les organisations syndicales représentant les professionnels comme les familles ont souhaité attirer l'attention de la Ville sur cette nécessité qu'en cas de nouveau programme de logements et d'augmentation de la population un effort tout particulier soit fait pour la création d'une nouvelle école. C'est cette idée que nous souhaitons relayer. Nous y sommes attachés. Chacun ensuite prendra ses responsabilités mais je crois que c'est un signe important que nous puissions envoyer aux familles et à la communauté scolaire par l'adoption de ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir tenu dans votre minute. Madame Bessis, sur le vœu et sur l'ensemble du débat.

Catherine Bessis: Bien sûr, c'était ma question. Merci. Monsieur le Maire, chers collègues. La question des périmètres scolaires est un sujet prioritaire dans notre arrondissement, nous en parlons souvent. En effet, il est absolument indispensable de travailler sur les limites de ces périmètres et de les faire évoluer afin d'optimiser les possibilités d'occupation dans un premier temps des locaux classes disponibles.

Je vous propose de porter à la connaissance des habitants et des élus ici présents cette liste fort intéressante :

- . En maternelle nous avons des locaux récupérables à Convention, Lacordaire, Mademoiselle, Volontaire,
- . En élémentaire, à Amiral Roussin, Blomet, Miollis, 11 Vigée Lebrun, Félix-Faure, Convention, Lacordaire, Emeriau.

Des réunions de travail ont eu lieu avec votre adjointe Jacqueline Malherbe, un représentant de la DASCO et un représentant du Cabinet de Colombe Brossel. Vous avez vous-même rencontré Colombe Brossel. Vous avez accepté certaines propositions mais malheureusement certaines autres n'ont pas recueilli votre accord et quel dommage! Des nouveaux périmètres qui permettent de libérer des places à Théodore Deck ou à François Coppée en maternelle et à Saint-Lambert -les 2 écoles 10 et 12- et François Coppée en élémentaire en vue de l'arrivée des élèves des logements sociaux livrés dans les mois et années à venir, ce quartier si célèbre pour lequel vous n'avez de cesse de demander la

construction d'une école. Il nous faut poursuivre la réflexion et le travail engagés.

Il sera nécessaire dans un deuxième temps de travailler sur les secteurs Félix-Faure, Convention, Lacordaire où, comme je l'ai précisé, nous avons des locaux disponibles. Point important, il s'agit de revoir la carte des secteurs scolaires pour un déplacement vers le nord des effectifs. Mais ces changements il est vrai entraîneraient une mixité sociale qui pose toujours problème dans notre arrondissement.

Colombe Brossel s'est engagée auprès de vous, Monsieur le Maire, et auprès des parents d'élèves à ce que l'on recherche le foncier disponible dans l'arrondissement pour y ouvrir des locaux classes pour les extensions d'écoles. La DASCO poursuit donc son travail d'investigation.

Pour conclure, Monsieur le Maire, j'ai une question : cette nouvelle école, avec quels enseignants? Aurions-nous dans le $15^{\rm ème}$ une dotation exceptionnelle? Aurions-nous des passe-droits? Je rappelle au cas où certains l'oublieraient que 49.000 postes ont été supprimés en 4 ans dont 16.000 en 2010. Alors, Monsieur le Maire, chers collègues, soyons pragmatiques, responsables et audacieux, nous avons les moyens d'agir tout de suite pensons aux enfants et aux familles à qui nous nous devons déjà d'offrir un accueil scolaire de qualité au-delà des clivages politiques et des combats stériles dont ils sont les premières victimes.

Pour ces raisons nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire: Merci. Madame Malherbe va répondre.

Catherine Malherbe: Lors du dernier conseil d'arrondissement, Madame Bessis avait parlé de 13 locaux. Elle a sans doute pris connaissance de ce dossier signé par Madame Mathieu répertoriant effectivement les locaux en 2009. On s'aperçoit que beaucoup d'écoles sont signifiées comme « manque de locaux ». Par ailleurs, quand on dit qu'il y a un local dans une école, par exemple à Lacordaire, effectivement, je vois en maternelle qu'il y a un local musique récupérable. C'est ça qu'on appelle une classe.

Il faut savoir que si on met une classe supplémentaire dans une école maternelle, il faut aussi penser à la cour de récréation qui va s'augmenter de 26 m² par classe, il faut aussi penser au dortoir qui va avec cette classe, il faut aussi penser au supplément dans les réfectoires, etc, je ne vais pas passer en revue la liste un peu rapide parce qu'il ne suffit pas d'aligner des noms comme cela pour voir le vrai problème.

Alors, effectivement, la solution qui nous avait été proposée par Madame Brossel était d'envoyer les familles dans les écoles où il y avait de la place, c'est-à-dire faire émigrer les familles du sud vers le nord, c'est une pure utopie. Soyons réalistes.

Avec les directeurs nous avons travaillé sur les secteurs scolaires, on les a réexaminés au mieux et nous avons donc éliminé les secteurs communs, notamment entre Brancion et 99 Olivier de Serres, Rouelle - Sextius Michel et Emeriau, Varet et Jonking en veillant bien à équilibrer au mieux les écoles et c'était impossible pour Théodore Deck. Pour autant, effectivement, ce n'est pas une solution pérenne et c'est pourquoi le vœu proposé va dans le bon sens.

Monsieur le Maire: Je crois que cette réponse est complète et je n'ajouterai rien sauf à féliciter Madame Malherbe pour l'efficacité de son action et sa compétence sur ce sujet et le travail qu'elle fournit avec les services de la DASCO.

Je retiens de l'intervention de Madame Bessis que si Madame Brossel recherche des opportunités foncières, bien sûr, nous l'y encourageons. J'attends ses propositions parce que les propositions que je lui ai faites jusqu'à présent n'ont pas eu l'heur de lui plaire, que ce soit le lycée du bâtiment, que ce soit la rue Croix-Nivert sur les garages de Paris ou l'impasse de Casablanca. Bref, il y avait un certain nombre de terrains avec des disponibilités mais je conçois fort bien que pour telle ou telle raison technique ces implantations ne puissent être localisées à ces endroits.

En tout cas, il faut que nous travaillions pour le moyen et le long terme. Bien sûr, on sait très bien que cette école supplémentaire n'ouvrira pas l'année prochaine, mais nous voulons commencer à engager le processus quand on sait la durée qui est nécessaire pour construire une école. Quand on voit, par exemple, l'école 99 rue Olivier de Serres qui va enfin être rénovée et restructurée, pour 2013-2015, qui est simplement une restructuration et qui a été prévue il y a environ 7 à 8 ans, on peut considérer que si aujourd'hui nous entamons ce processus, l'école en question n'ouvrira pas ses portes avant une dizaine d'années. Donc je pense qu'à ce moment-là, avec les 4 ou 5.000 logements sociaux supplémentaires qui arriveront, la difficulté c'est vrai -moi je suis ouvert à tout- pour les parents de faire traverser à leurs enfants tout le $15^{\rm ème}$ à 8 heures du matin. Cela me paraît très difficile de faire partir des gens du sud vers le nord ou du nord vers le sud. On sait très bien que c'est dans le sud qu'il y a les problèmes et donc il faut trouver un emplacement. D'ailleurs les services de la DASCO, quand ils discutent avec nous, le reconnaissent.

Donc nous allons de toute façon mettre aux voix le vœu et ensuite la délibération.

Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? La gauche ne prend pas part au vote.

Maintenant nous allons voter la délibération. Qui est pour la délibération ? Merci. Qui est contre ? Personne. A l'unanimité. Merci.

9. 2010 DASCO 95 - Signature d'une convention avec la Caisse des Ecoles du 15^{ème} portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle de 12.878 euros.

Monsieur le Maire: Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe: Le Maire de Paris, avec son esprit d'autorité notoire, n'a pas accepté, Monsieur le Maire, de vous rencontrer pour entendre les arguments du 15ème. En effet, en 2009, pour justement vous aligner sur la majorité des arrondissements vous aviez fait adopter 8 tarifs en tenant compte toutefois de la sociologie du 15ème et en veillant à ne léser personne. Il était alors prématuré en cette rentrée 2010 d'adopter la nouvelle grille imposée par Monsieur Delanoë.

S'il avait accepté le dialogue, il aurait compris, Monsieur le Maire, que vous ne vouliez pas vous opposer à lui mais que vous demandiez un lissage sur trois ans afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires des derniers tarifs, c'est-à-dire 40 % des rationnaires du 15ème au risque de leur faire fuir les cantines scolaires. Au lieu de cela, le Maire de Paris attaque les arrondissements dissidents. Il a perdu un 1er référé début juillet 2010 et a de nouveau été débouté le 29 septembre dernier.

Alors, par mesure de rétorsion, la Caisse des Ecoles voit sa subvention contractuelle diminuer de moitié. Elle était déjà ridiculement dérisoire et disproportionnée. Je vous rappelle que cette subvention contractuelle est accordée pour financer les séjours de vacances et pour aider à la qualité des repas. Est-ce à dire alors que le Maire de Paris veut étrangler le 15ème? Nous avions déjà la subvention la plus petite de tout Paris, nous avons en punition une aumône indigne.

Monsieur le Maire: Merci. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte: Merci Monsieur le Maire. Pour continuer sur la lancée de Jacqueline Malherbe, je voudrais rappeler qu'à l'heure des leçons de démocratie participative dont n'est pas avare la municipalité parisienne, de la participation de la population à des commissions diverses et variées, l'on ne peut, une nouvelle fois, que souligner une position très paradoxale. Une nouvelle fois une organisation est centralisée, cette fois-ci c'est la Caisse des Ecoles. Cette caisse dépendait jusqu'alors des arrondissements et fonctionnait de manière collégiale et transparente. Le 15ème arrondissement souhaite bien entendu pérenniser ce fonctionnement.

En prenant comme prétexte un meilleur partage social, une nouvelle égalité entre les parisiens, on introduit de fait un singulier argumentaire touchant une nouvelle fois les classes moyennes. On pourrait résumer la situation ainsi : « changeons une nouvelle fois les structures qui marchent bien surtout lorsqu'elles sont au plus près des habitants, ici les parents d'élèves et leurs enfants, pour les remplacer par une organisation centralisée à laquelle il sera beaucoup plus difficile de demander des comptes ».

Il faut aussi rappeler le souci constant de la Mairie d'arrondissement de servir aux enfants des aliments frais et variés et cuisinés par un personnel compétent, données qui sont fondamentalement liées au fonctionnement autonome de la Caisse des Ecoles et d'ailleurs c'est ce que le Tribunal administratif a rappelé à la ville. Le nouveau souci de se rapprocher des ressources locales devrait pourtant conforter ces autonomies. Il n'en est rien. Ceci, et je le souligne fortement, ressemble à une approche rétrograde de la gestion locale. Merci.

Monsieur le Maire: Madame Lalem.

Fatima Lalem: Merci Monsieur le Maire. J'aimerais rapidement quand même rappeler quelques éléments.

D'abord, vous rappeler que cette situation de blocage est totalement de votre fait. Vous avez souhaité, contrairement à la position adoptée par quinze arrondissements, avec quelques autres arrondissements, créer une situation de blocage que nous déplorons et qui se fait, bien évidemment, à l'encontre des familles du 15ème

J'aimerais quand même rappeler quelques éléments clairs et précis. D'abord, cette réforme est une mesure de justice sociale puisqu'elle se fait au bénéfice de 65 % de la population parisienne qui se retrouve de ce fait avec la possibilité de faire prendre en charge par les cantines scolaires les repas des enfants et je voudrais rappeler qu'il y avait aujourd'hui d'ailleurs un article dans Le Parisien

à ce sujet; il y a beaucoup d'enfants qui ont des difficultés pour pouvoir avoir un vrai repas qui parfois est le seul vrai repas de la journée, celui de la cantine. Donc il faut quand même regarder cette réalité. J'aimerais rappeler, lorsqu'on parle des familles du 15ème arrondissement, qu'il s'agit-là d'une mesure qui va toucher positivement 60 % des familles de cet arrondissement qui verront leur taux et leur contribution baisser.

Par ailleurs, vous laissez entendre de manière spécieuse qu'il y aurait finalement un impact négatif sur la qualité de l'alimentation qui sera donnée à nos enfants dans cet arrondissement. Cela est totalement faux. J'aimerais là-aussi vous rappeler un élément précis et factuel, c'est que toutes les caisses qui ont accepté de mettre en œuvre cette réforme sont bien évidemment compensées au centime près, justement pour qu'il n'y ait aucun impact négatif sur la qualité et la quantité de l'alimentation qui est faite dans la restauration scolaire.

J'aimerais rappeler que le différentiel, bien évidemment, la Caisse des Ecoles du $15^{\grave{\text{ème}}}$ comme dans quatre autres arrondissement qui ont refusé de mettre en œuvre cette réforme, ne peuvent pas prétendre bénéficier de la formation qui est donnée, c'est-à-dire de cette allocation additionnelle en termes de financement qui est destinée à l'achat et à l'utilisation d'un logiciel justement destiné à la mise en œuvre de la réforme et de la tarification et le différentiel ne se situe qu'à ce niveau. Regardez les éléments, c'est très clair, ça ne concerne précisément que ces arrondissements.

Je vous ferai remarquer quand même qu'il y a des arrondissements de droite qui ont joué le jeu et qui ont considéré que l'intérêt général des familles parisiennes était un intérêt qui leur importait. Je déplore que dans cet arrondissement on soit sur cette position de blocage et que vous ne puissiez pas prendre conscience qu'avoir raison toujours contre l'intérêt général n'est pas une bonne politique, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais dire que dans le débat que nous avons déjà eu ici à plusieurs reprises et qui nous occupe encore ce soir, finalement ce qui nous appartient de trancher ce sont deux conceptions.

La conception de l'autonomie complète de la Caisse des Ecoles, je dirais conception qui finalement exclut le monde qui l'entoure au nom de ce principe même de son autonomie et donc qui pourrait lui permettre de voter les tarifs qu'elle souhaite indépendamment de tout ce qui peut se passer autour et je pense

aussi de la pauvreté, de la précarité, des difficultés économiques auxquelles nos concitoyens sont confrontés.

La deuxième conception, c'est la nôtre, c'est une conception de justice sociale et de solidarité qui fait que nous estimons, que l'on soit enfant du 15^{ème} arrondissement ou du 18^{ème}, ou du 19^{ème}, ou du 7^{ème} arrondissements on doit être traité de la même façon en prenant en compte le quotient familial, c'est-à-dire les revenus de ses parents.

Voilà, nous avons là, c'est vrai, deux conceptions qui nous affrontent, qui nous opposent et finalement c'est le juge qui les tranchera. J'entends de votre côté des propos définitifs mais jusqu'à maintenant, le juge administratif, certes, nous a déboutés mais il nous a déboutés non pas sur le fond mais sur l'urgence. Nous demandions que votre décision, que nous considérons comme inique et elle l'est, devait être annulée aux critères de l'urgence, nous n'avons pas gagné sur ce point-là mais le juge n'a pas jugé au fond. Il le fera au mois de décembre donc nous reprendrons ce débat à ce moment-là.

Je pense aussi comme Fatima Lalem que pénaliser près de 60 % des familles, c'est quelque chose qui est inique et qui mérite d'être dénoncé et nous le faisons fortement ce soir.

Monsieur le Maire: Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy: Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous en conviendrez, on assiste encore et toujours sur ce sujet à un débat assez surréaliste avec la gauche qui, soit attend le bâton pour se faire battre, soit vraiment fait preuve d'une vraie mauvaise foi sur la question. Pourquoi?

D'abord, la gauche, en matière scolaire, a pris une fâcheuse habitude c'est de considérer que la droite voulait de toute façon que les enfants parisiens soient idiots, analphabètes et surtout pas éduqués et les familles parisiennes, de toute façon, ne méritaient pas qu'on les défende. C'est évidemment un poncif contre lequel nous nous élevons parce que nous considérons bien au contraire que les familles parisiennes doivent être défendues et pour tout vous dire, ça commence à être un peu agaçant de vous entendre, et au Conseil d'arrondissement, et au Conseil de Paris, nous renvoyer à la figure cet argument qui ne vaut rien, c'est-à-dire qu'on serait moins bons et moins attachés à l'intérêt général que vous. Franchement les leçons de morale en l'espèce, croyez bien, qu'on n'en a pas à recevoir d'un groupe politique qui n'est pas à la hauteur de ses responsabilités.

Le deuxième point, c'est, quand j'entends Madame Lalem nous donner des leçons de défense d'intérêt général, je suis toujours mal à l'aise pour la gauche parce que vraiment la gauche du 15 ème arrondissement défend mal ses positions. Franchement, mes chers collègues, vous parlez du référé qui a été rejeté une première fois par les juridictions, une seconde fois, avec en plus la condamnation en faveur des cinq Maires requérants au paiement des frais et des dommages et intérêts. Si j'étais vous je ferais attention. Pourquoi? Parce que le droit des justiciables, qu'on soit un particulier ou une collectivité publique, est inaliénable. Vous n'avez pas à nous faire le reproche de porter ce que nous considérons comme une mauvaise décision et que nous considérons comme une décision litigieuse, devant les juridictions parce qu'en fait, c'est ça que vous ne supportez pas, ce n'est pas tant le fond, c'est l'idée même qu'on puisse contester et ne pas être d'accord avec vous. Encore une fois, la gauche fait la démonstration de son approche à deux étages de la démocratie, c'est que la démocratie ne vaut finalement pour la gauche que si on est toujours d'accord avec elle de façon globale et sans rentrer dans le détail.

Je suis désolé, mes chers collègues, le fait que des Maires d'arrondissement qui sont légitimes, qui ont pour le $15^{\grave{e}me}$ arrondissement la légitimité de représenter 235.000 habitants, ça ne ma choque pas qu'ils utilisent leur droit inaliénable d'ester en justice et de considérer qu'une décision peut être litigieuse et donc peut être portée devant les juridictions. Une première fois, une seconde fois, les juridictions ont donné bon droit. On verra effectivement au mois de décembre quel sera le jugement sur le fond mais je vous trouve bien irrespectueux de ces droits-là et je vous trouve bien irrespectueux des décisions qui sont prises par des juridictions lorsqu'elles ne vous arrangent pas.

Enfin, mes chers collègues, vraiment, on touche le fond encore une fois. Vous nous faites la leçon du respect de la loi, mes chers collègues, mais vous oubliez le service minimum d'accueil. Ce n'est pas le tout de vous le répéter à chaque Conseil d'arrondissement mais franchement, comment pouvez-vous nous balancer à la figure des arguments pauvres sur des choses dont on a le droit alors que vous, vous ne respectez pas la loi.

La loi a été votée, vous devez tout mettre en œuvre et si vous ne le voulez pas ou si vous ne le pouvez pas, vous pouvez donner la compétence aux Présidents des Caisses des Ecoles d'organiser le Service Minimum d'Accueil. Oui, malheureusement, la compétence peut être dévolue aux Présidents des Caisses des Ecoles et ça, encore une fois, ça vous dérange parce que ça implique une décentralisation des pouvoirs du Maire de Paris. Or, le Maire de Paris est avare de ses pouvoirs. C'est ça la réalité, finalement vous vous moquez bien du fond.

Je le dis parce que ça suffit les leçons de morale et ce qui vous importe c'est d'avoir raison et surtout que tout le monde ait tort. C'est ça votre conception de la démocratie? C'est ça votre conception de la défense des familles et de la communauté éducative? Vous avez tort parce que ce n'est pas comme ça qu'on défend l'intérêt général, Madame Lalem.

Monsieur le Maire: Merci mon cher collègue. Sur le Service Minimum d'Accueil, en même temps je vous donne l'information. Dans cet arrondissement alors que nous avons 58 écoles, 33 écoles fonctionneront normalement et sur les écoles restantes, il y aura 12 écoles sur 23 qui bénéficieront du Service Minimum d'Accueil. En tant que Maire d'arrondissement, je regrette pour ma part que ce Service Minimum d'Accueil ne fonctionnera que dans la moitié des écoles primaires du 15ème alors qu'il devrait fonctionner bien sûr dans la totalité des écoles.

C'est la raison pour laquelle j'avais déposé un amendement, avec Jean-François Lamour, pour que des conventions puissent être passées entre les Présidents des Caisses des Ecoles et les Maires afin de pouvoir déléguer aux Présidents des Caisses des Ecoles l'organisation du Service Minimum d'Accueil. Nous l'avons demandé au Maire de Paris, il a refusé. Donc il préfère ne pas appliquer le Service Minimum d'Accueil plutôt que de le déléguer aux Présidents des Caisses des Ecoles qui le souhaitaient et qui auraient pu, dans ces conditions, permettre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions dans l'ensemble des écoles dans lesquelles plus de 25 % des personnels sont en grève.

Voilà, c'était juste pour vous donner une information concernant la grève de demain. Maintenant je passe la parole aux orateurs qui se sont inscrits. Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Monsieur le Maire, juste un point sur le SMA et je dirai un mot sur un autre registre.

S'agissant du SMA, vous voulez y revenir, revenons-y. Cette loi est caractéristique de la politique suivie par ce Gouvernement depuis 2007 qui consiste à nous expliquer et à faire des lois, à empiler des lois plus inapplicables les unes que les autres. Alors évidemment, ça permet de dire à l'opinion qui pendant un temps y a cru « le Gouvernement agit, Monsieur Sarkozy agit ». Je ne sais pas si vous regardez les sondages, Monsieur le Maire, je crois que cette idée est un peu en déclin parce que nos concitoyens se sont rendu compte qu'il ne suffit pas de battre les estrades médiatiques et de faire une loi sur la sécurité tous les six mois pour que le problème se résolve. On est bien placé dans le 15ème arrondissement pour le savoir.

La loi sur le SMA est caractéristique de ce genre de chose, à savoir qu'il ne suffit pas de dire que les collectivités locales doivent accueillir les enfants en période de grève, encore faut-il qu'elles en aient les moyens, en assurant la sécurité, Monsieur le Maire, parce que j'imagine bien que vous seriez, évidemment, le premier à mettre en cause le Maire de Paris s'il arrivait un accident parce que les personnels qui accueillent les enfants ne sont pas compétents.

Un point simplement, pour votre information Monsieur le Maire, Colombe Brossel adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, a demandé à l'adjointe au Maire de Bordeaux chargée de l'éducation comment elle faisait. L'adjointe au Maire de Bordeaux a dit : « évidemment nous ne pouvons assurer le SMA ».

Monsieur le Maire: C'est le 15 ème qui nous intéresse.

Claude Dargent: Si je peux terminer. Non, Monsieur le Maire, il n'y a pas que le $15^{\grave{e}me}$, il s'agit de savoir si une loi est applicable ou si elle n'est pas applicable et l'ensemble des habitants du $15^{\grave{e}me}$ savent faire la différence. Cette loi n'est pas applicable c'est pour ça qu'elle n'est pas appliquée. C'est la première chose.

La deuxième chose, je passerai rapidement là-dessus mais quand même, l'avantage avec les interventions de Monsieur Menguy, c'est toujours la même chose. Relisez-les, c'est toujours la même chose.

Monsieur le Maire : C'est peut-être un point commun.

Claude Dargent: En l'occurrence, simplement ce que je déplore c'est le ton qu'il adopte. Je trouve qu'en la matière, non seulement l'outrance n'est jamais démonstrative. Monsieur Menguy croit que pour être un bon orateur, il faut être outrancier. Il devrait relire un peu ses interventions, ça le ferait peut-être changer d'avis, je ne sais pas.

En tout cas, nous, Monsieur le Maire, nous en avons assez. Nous vous le disons, notre groupe vous le dit par ma voix, nous ne sommes plus prêts à tolérer d'être insultés.

Monsieur le Maire: Je ne suis pas là pour censurer. Ne vous engagez pas làdedans, Monsieur Dargent, parce que les insultes elles sont bien partagées dans cette situation. Claude Dargent: Si je peux terminer, vous êtes le Président de la séance, donc vous êtes censé jouer le rôle d'un équilibre dans cet hémicycle.

Monsieur le Maire: Je ne censurerai pas mes collègues.

Claude Dargent Est-ce que je peux continuer sans être interrompu, Monsieur le Maire?

Monsieur le Maire: Je vous dis que je ne censurerai pas mes collègues. Terminez.

Claude Dargent: Vous me répondrez mais je vous adresse notre demande. Notre demande est de faire en sorte que la gauche, dont Monsieur Menguy aime tellement remplir ses interventions, cesse d'être insultée dans cet hémicycle par ce collègue. Voilà notre demande. Nous vous la présentons. Nous agirons en fonction de la façon dont vous lui accorderez une suite. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Je ne répondrai même pas là-dessus tellement c'est peu intéressant. Je voudrais en revanche répondre sur l'applicabilité du SMA. Il me semble me souvenir que le Maire de Paris, effectivement, considérait qu'il ne pouvait pas appliquer cette loi, tenant le langage que vient de tenir Monsieur Dargent. Ce qui est embêtant c'est qu'il a été condamné par le Tribunal Administratif qui l'a obligé à respecter la loi et tout à coup le Maire de Paris s'est rendu compte qu'il pouvait l'appliquer, au moins partiellement. Cela veut bien dire que quand on veut on peut.

Simplement, le Maire de Paris l'applique à minima parce que cette loi ne lui plait pas et quand une loi ne lui plait pas il essaie de ne pas l'appliquer ou de la contourner. Dans ces conditions, nous demandons encore une fois, nous lui demanderons au Conseil de Paris de respecter la loi et de passer cette convention avec les Présidents des Caisses des Ecoles et je peux vous assurer que dans ces conditions, nous, nous serons en mesure, pour les Présidents des Caisses des Ecoles qui le souhaitent, d'appliquer cette loi avec des personnels tout à fait qualifiés. Il me semble que même les parents sont assez qualifiés pour s'occuper de leurs enfants même s'il y a des personnels habilités. Je crois que si on veut appliquer le SMA on peut l'appliquer, si on ne le veut pas, bien sûr, c'est la situation actuelle que nous déplorons et que surtout les parents du 15ème déplorent.

Madame Bruno souhaite sans doute répondre aux orateurs, s'il n'y a pas d'autres intervenants.

Catherine Bruno: Merci Monsieur le Maire. Je vais effectivement recentrer la discussion sur le versement de la subvention contractuelle par la Ville puisque c'est l'objet de cette délibération.

En découvrant ce projet de délibération, je me suis souvenue de nos rencontres depuis mars 2008 avec Madame Moisant, avec Madame Brossel, avec Madame Mathieu et à chacune de ces réunions elles nous promettaient, la main sur le cœur, que si nous respections les critères imposés par la Mairie de Paris pour l'attribution de la subvention annuelle contractuelle, celle-ci allait naturellement augmenter. Je vous rappelle qu'à l'époque elle était de 11.000 euros.

Je vous indique que les critères d'attribution de la subvention contractuelle sont fixés unilatéralement par la Ville de Paris sans concertation préalable avec les Présidents des Caisses des Ecoles concernés et donc avec le Maire d'arrondissement. Donc, c'est au bon vouloir du Maire de Paris ou de la Directrice des Affaires Scolaires et nous n'avons plus qu'à dire merci.

Avant 2005, la dotation de la subvention contractuelle concourrait à hauteur de 50 % des frais de formation du personnel de cuisine puis ce pourcentage tomba à 25 % et finalement ce critère disparut complètement alors même que les dépenses de formation ont eu tendance à augmenter régulièrement.

Quels sont ces critères? C'est vraiment difficile d'y voir clair et pourtant avec beaucoup de bonne volonté nous avons suivi toutes les préconisations de la DASCO que nous pouvions mettre en place.

En 2008, les critères choisis par la DASCO étaient :

- . un critère social tenant compte du pourcentage de logements HLM dans l'arrondissement, nous n'en sommes pas dépourvus que je sache,
- . le passage à 8 tarifs. Nous l'avons fait voter par le comité de gestion dès juin 2008 et nous l'avons mis en place à la rentrée de septembre 2009,
- . l'achat de séjours de vacances représentant 51 % de la subvention contractuelle. Nous y avons réfléchi, nous avons contacté des organismes, nous l'avons fait voter par le comité de gestion et nous les avons mis en place et proposé aux familles depuis le mois d'avril de cette année,
- . la fourniture de produits Bio dans les repas. Bien sûr, nous y étions favorables mais le coût que cela représente pour les 11.500 repas servis n'était pas supportable par la Caisse des Écoles sans une augmentation de la subvention contractuelle.

En 2009, la DASCO a changé les critères d'attribution de la subvention qui auraient pu être favorables à la Caisse des Ecoles du 15ème. Le passage aux 8 tarifs de la restauration scolaire est un critère qui a soudain disparu dans le calcul de la subvention. Le critère social a également disparu. L'introduction d'un produit Bio par semaine dans les menus a permis d'obtenir une relative amélioration de notre subvention puisque son montant est passé de 11.000 euros en 2008 à 21.267 euros en 2009. Le critère des séjours de vacances de type « Arc-en-ciel » a été conservé.

Deux critères supplémentaires ont été introduits en 2009 :

- L'aide aux petites Caisses des Ecoles dont les coûts de production sont supérieurs à celui des grandes caisses. Là, je ne vois pas en quoi nous sommes responsables d'avoir autant d'enfants qui déjeunent à la cantine sauf à vous dire, mes chers collègues, que la nourriture qu'on leur sert est particulièrement appréciée. Pourquoi après tout n'y aurait-il pas un critère tenant compte de la taille de notre arrondissement, de la taille de notre caisse des écoles qui sert 11.500 repas de qualité par jour?
- Le second critère nouvellement introduit a trait aux « frais de formation et de mise en place d'outils de contrôle de gestion et de comptabilité analytique-auxquels faisait allusion Madame Lalem- nécessaires dans le cadre de l'harmonisation des tarifs de restauration et du mode de financement des caisses ». En clair, il s'agit de la centralisation, par la DASCO des recettes des Caisses des Ecoles.

En 2010 quatre critères sont retenus :

- Le premier, c'est toujours l'incitation au développement de l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique. Comme je vous l'ai dit le mois dernier dans la communication sur la rentrée scolaire, nous sommes passés à deux produits Bio par semaine. Par conséquent, ce critère nous est favorable et cet avantage devrait normalement se répercuter sur la subvention versée en 2011.
- Le second critère concerne toujours le financement des séjours de vacances de type « Arc-en-ciel » c'est-à-dire présentant une grille tarifaire calculée sur le quotient familial. Nous avons financé 200 séjours de ce type en 2010, il est donc à espérer que ce critère va conserver son importance : 51 % du montant versé pour la prochaine subvention contractuelle.
- Le troisième critère c'est toujours l'aide aux petites caisses, donc nous sommes exclus de ce critère.

- Et enfin nous avons toujours l'accompagnement de la réduction tarifaire votée par le Conseil de Paris, réforme centralisatrice à laquelle nous sommes opposés car elle nie les spécificités sociaux-économiques de chaque arrondissement ainsi que les modes de production très disparates des repas en fonction des caisses.

Voilà, nous en arrivons avec ce quatrième critère à la punition qui nous est infligée: notre subvention contractuelle tombe de 21.267 euros à 12.878 euros. Je dis bien 12.878 euros sur 3,2 millions d'euros pour l'ensemble de Paris. Elle a toujours le triste record d'être la plus basse de Paris. En y regardant de plus près la plupart des subventions contractuelles sont identiques à celles de l'année précédente ou sont en légère augmentation comme le 14ème ou le 19ème. Mais comme par hasard les 6ème, 8ème, 15ème, 16ème et 17ème arrondissements diminuent de façon marquante. Cherchez l'erreur! Si je comprends bien, le Maire de Paris n'aime ni la contradiction, ni qu'on lui tienne tête et la sanction tombe. Sincèrement, je trouve cela petit et mesquin.

Monsieur le Maire: C'est une bonne conclusion. Depuis des années déjà nous déplorons que cette subvention soit la plus faible de Paris, alors que nous sommes l'arrondissement le plus peuplé même si nous ne sommes pas forcément celui qui a le plus d'élèves, encore que peut-être l'un des plus importants. A défaut d'être parvenu à faire condamner les Maires d'arrondissement, que je regrette qu'il ait refusé de recevoir, voici venu le temps des représailles financières.

Je voudrais répéter la position qui est la nôtre. Il n'y a pas de blocage, Madame Lalem. Tout cela fonctionne parfaitement et le Tribunal, en référé suspension, l'a reconnu à deux reprises, la deuxième fois il a même condamné le Maire de Paris à nous verser une indemnité.

Il y a d'autant moins blocage que les Maires concernés, après avoir discuté avec Madame Mathieu, la Directrice des Affaires Scolaires, et avoir proposé de lisser ces augmentations sur plusieurs années, surtout dans les arrondissements qui, comme le nôtre et dès mon élection- ont fait l'effort -ils ne sont pas nombreux, vous ne le dites pas mais je tiens quand même à le souligner- de rentrer dans une meilleure justice sociale en appliquant 8 tarifs et non plus 5. Une augmentation aussi importante sur deux ans ne nous paraissait pas correspondre aux possibilités de financement des classes moyennes dans cet arrondissement. Nous étions tout à fait prêts à envisager, sur deux ou trois ans, un lissage pour être dans les normes, évidemment rien n'est figé.

Nous avons été vraiment, je vous le dis et vous pouvez le rappeler au Maire, choqués qu'il ait refusé de recevoir les 8 Maires qui contestent ce système. Si les représailles sont tombées sur 5 d'entre eux, les 8 Maires UMP ont déposé un recours au Tribunal Administratif pour faire annuler la délibération du Conseil de Paris instituant ces nouveaux tarifs. Certains les ont appliqués pour des raisons diverses et variées, mais en tout cas, ils ont tous déposé le recours.

Le Maire de Paris nous a reçus à plusieurs reprises par le passé lorsque nous avions des sujets importants à évoquer. Nous considérions que là c'était un sujet important et nous voulions sortir justement de ce blocage. Il a refusé de nous recevoir préférant nous assigner au Tribunal Administratif; mal lui en a pris puisqu'il a été débouté deux fois et condamné une fois.

Et puis alors l'introduction de ce nouveau critère, qui tombe comme un cheveu sur la soupe, est quand même extraordinaire parce que ce critère est vraiment de circonstance, Madame Lalem.

Quand on regarde le détail des subventions par arrondissement, ce que je vous invite à faire si vous ne l'avez pas fait, si celles du 6ème, 8ème, 15ème, 16ème et 17ème sont sanctionnées par une baisse totale qui avoisine les 43.000 euros, celles des autres arrondissements, les bons élèves si je puis dire, qui appliquent les tarifs, ne sont pas récompensés en contre partie puisque ces subventions, contrairement à ce que vous laissez entendre, n'augmentent pas du tout pour leur permettre d'appliquer la réforme, d'acheter des logiciels, de former sur les logiciels, etc, parce que ce sont les mêmes subventions à l'euro près que celles qui ont été attribuées l'année dernière où cette réforme n'existait pas.

Cela veut simplement dire que dans l'affolement, on a voulu faire des représailles contre des Maires qui n'acceptaient pas le diktat de la Mairie de Paris en faisant diminuer de moitié quasiment leur subvention parce que cette subvention stagne dans les 13 autres caisses citées. Il y en a 2 qui tirent leur épingle du jeu. On se demande pourquoi et sur quels critères, car l'opacité est totale. On a demandé chaque année, sur quels critères etc, il y a effectivement les critères qu'a rappelés Madame Bruno mais on se demande bien pourquoi nous, nous avons par exemple zéro euro sur le critère « séjours de vacances » alors que justement, à la demande de la Ville, dès l'année dernière j'ai réinstauré les séjours de vacances. Alors que la caisse du 14ème voit sa subvention augmenter de 15.600 euros. Quant à la caisse du 4ème, vous savez que le mois dernier, en Conseil de Paris, nous avons voté une subvention exceptionnelle de 250.000 euros.

La rupture d'égalité entre les Parisiens, elle est à notre détriment. Quand vous parlez de traiter tous les enfants, tous les élèves, pareillement, dans tous les arrondissements, comment expliquez-vous que le $2^{\text{ème}}$ obtient 100.000 euros de subvention? Je vous rappelle le chiffre pour nous : c'est 12.800 euros et le $2^{\text{ème}}$ qui est quand même beaucoup moins peuplé que le $15^{\text{ème}}$: 100.000 euros, le $10^{\text{ème}}$: 180.000 euros, le $12^{\text{ème}}$: 162.000 euros. Avouez que quand même, on peut se poser des questions.

Si nous n'avons pas davantage de moyens, par exemple, pour le critère « agriculture biologique » pour nourrir 11.500 enfants par jour, nous ne pourrons pas tenir les objectifs du Grenelle de l'environnement du Plan Climat du Gouvernement qui est de faire 20 % d'agriculture biologique.

Notre subvention Bio est 6 fois moins importante que dans le $2^{\rm ème}$ et 10 fois moins importante que dans le $20^{\rm ème}$. On pourrait considérer que les petits arrondissements nécessitent davantage de crédits, mais ce n'est même pas un critère. Pourquoi dans certains arrondissements la Ville encourage-t-elle le Bio ? Pourquoi nous, nous devons nous contenter de la subvention la plus faible pour tout Paris pour le Bio ? C'est-à-dire avec 12.000 euros il faut que nous puissions faire cette alimentation Bio.

Bien sûr que nous sommes conscients, et je tiens à le dire officiellement et publiquement, de la nécessité d'une solidarité avec les arrondissements qui ont une composition sociologique différente de la nôtre. C'est vraiment dans nos objectifs, dans nos vocations mais à ce moment-là, pourquoi le $7^{\rm ème}$, qui n'est pas forcément de ces arrondissements sociologiquement défavorisés, a une subvention contractuelle de 79.000 euros, ou le $5^{\rm ème}$ de 56.700 euros, même si je m'en réjouis pour ces deux arrondissements, bien sûr.

La somme qu'on nous attribue est donc, et le terme a été dit « ridicule », de 1,20 euro par enfant. Comment financer les séjours de vacances? Comment continuer à participer à l'entretien et à l'amélioration des réfectoires des cantines, comme on le fait depuis des années : les peintures, etc? Vous évoquiez les enfants qui ne peuvent manger qu'une fois par jour, à la cantine. Figurez-vous que ça nous soucie énormément. D'ailleurs, le critère social de cette subvention contractuelle a été supprimé.

La Caisse des Ecoles ne dispose d'aucune aide de ce type pour compenser le tarif le plus bas justement qui est de 0.15 euros et quand nous avons institué les 8 tarifs l'année dernière, quand j'ai été élu Maire, nous avons voulu nous mettre dans la moyenne parisienne avec le 1^{er} tarif parmi les plus faibles : 0.15 euros pour les familles en difficulté.

Nous assumons seuls mes chers collègues, la charge des familles qui sont dans cette situation et même au-delà parce que, je vous le dis, nous dispensons de tout paiement les familles en grande difficulté qui ne peuvent pas payer parce que je considère que dans le $15^{\text{ème}}$ tous les enfants doivent bénéficier d'au moins un repas équilibré, même quand les parents n'en ont pas les moyens.

Ce n'est pas moi qui en décide de façon arbitraire, c'est une commission des réductions tarifaires que nous avons mise en place qui accorde des réductions de tarifs ainsi que des vêtements, des jouets de Noël, etc.

Je regrette beaucoup que le Maire n'ait pas accepté le dialogue parce que nous aurions pu sans doute avancer. Nous sommes toujours ouverts au dialogue, vous pouvez lui faire savoir, parce que cette situation n'est agréable pour personne et surtout pas le 15^{ème} qui va perdre la moitié de sa subvention.

Quant à l'autonomie, excusez-moi Monsieur Alayrac, mais nous allons, j'espère bientôt, appliquer une charte des arrondissements qui va dans le sens d'une plus grande autonomie. Donc on ne peut pas d'un côté vouloir que les arrondissements aient soi-disant davantage de compétences, de pouvoirs, etc, ce qui est une bonne chose, et d'un autre côté leur supprimer une compétence essentielle quand même, en tant que Président de la Caisse des Ecoles, qui est la fixation des tarifs bien sûr en harmonie avec la Ville de Paris. D'ailleurs, la grille que j'avais proposée en 2008 a été approuvée par la Ville de Paris, complètement.

A l'époque, malheureusement la Ville de Paris ne m'a jamais dit que l'année suivante elle modifierait la grille alors que depuis 10 ans et même depuis 150 ans, personne ne songeait toucher à l'autonomie de ces Caisses des Ecoles. Je regrette qu'une fois encore, mais ça c'est une politique assez systématique de la Ville de Paris, les classes moyennes de notre arrondissement en soient les premières victimes.

Je préciserai simplement que d'abord, dans le $15^{\text{ème}}$, ce n'est pas 60 % de personnes qui vont gagner avec cette nouvelle réforme, c'est 52 % qui vont être lésées par cette nouvelle réforme. Je ne sais pas d'où vous tirez vos chiffres de 60 %. Les chiffres de la Caisse des Ecoles, et on peut vous monter tous les chiffres, que j'ai interrogée m'a indiqué que dans le $15^{\text{ème}}$: 52 % des personnes allaient y perdre et vont plus y perdre qu'y gagner, telles que les personnes des tarifs 1, 2, 3 et 4. Pour le tarif 1 par exemple, cela va faire 2,50 euros de gain par mois, je ne crois pas que ce soit quand même une somme considérable.

Je termine simplement en disant que vous vous interrogez sur ce que pensent les familles du $15^{\rm ème}$, je vous annonce que nous avons reçu 500 pétitions signées des familles du $15^{\rm ème}$ qui nous soutiennent dans cet effort et notamment un certain nombre aussi de soutiens d'associations de parents d'élèves.

Nous sommes éclairés, nous allons passer au vote de cette subvention.

Je voudrais dire quand même, pour ce qui concerne ce projet de délibération, que bien sûr, nous sommes opposés aux critères, nous sommes opposés à la réduction de la subvention mais comme nous souhaitons quand même que cette subvention arrive, ... ça vous fait rire Monsieur Dargent? Vous savez, les réfectoires qui ne seront pas repeints, l'aide sociale qui ne sera pas attribuée, le bio qui n'augmentera pas dans les écoles, ça suscite peut-être votre rire mais ça ne suscite pas du tout notre rire Ok, Monsieur Dargent, je vous prends au mot : je voterai contre si vous m'assurez que même en votant contre nous toucherons cette subvention. Vous êtes en mesure de pouvoir me répondre? Absolument pas. Donc ce que veut Monsieur Dargent, c'est qu'il est tellement hostile à la Mairie du $15^{\rm ème}$ qu'il veut qu'il n'y ait aucune subvention pour la Mairie. Nous ne tomberons pas dans ce piège grossier, Monsieur Dargent.

Je mets la subvention aux voix. Qui est pour? Qui est contre? Abstention? Adoptée. Merci.

◊

Je vous propose de mettre en discussion commune les projets de délibérations concernant les subventions aux crèches, points 10 à 14 de l'ordre du jour :

10. 2010 DFPE 61 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association « Crescendo » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil « Les lutins de la Plaine » pour un montant de 223.966 euros.

Q

11. 2010 DFPE 62 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association « Crescendo » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil « La souris verte » pour un montant de 131.643 euros.

 \Diamond

12. 2010 DFPE 80 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association « Crescendo » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil « Toboggan » pour un montant de 152.496 euros.

13. 2010 DFPE 110 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association « La halte d'enfants Varet - Saint-Charles » pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 57.743 euros.

 \Diamond

14. 2010 DFPE 145 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association « ABC puériculture » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective « Chérioux » pour un montant de 327.940 euros.

 \Diamond

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac: Au dernier Conseil d'arrondissement, nous avons voté une subvention d'investissement pour la crèche collective « Chérioux », ce qui me paraissait normal puisqu'elle est en travaux. Aujourd'hui on nous propose de voter une subvention pour le fonctionnement de cette crèche. Je me pose la question de savoir pourquoi, puisque cette crèche n'ouvrira que début 2012 au mieux.

Monsieur le Maire: Y a-t-il d'autres interventions? Madame Malassis.

Françoise Malassis: En effet, lors du dernier conseil d'arrondissement, nous avons déjà voté une subvention d'investissement destinée à la restructuration de la crèche Adolphe Chérioux. Cette fois, il nous est demandé d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 327.940 euros pour le fonctionnement de cet établissement, qui correspond à la période de janvier à juillet 2010, dates auxquelles la crèche était encore ouverte, versée, je l'accorde, avec beaucoup de retard puisqu'elle intervient en fin d'année.

Décidément, cette association n'est pas très bien traitée puisque la subvention demandée à la Région lui est refusée. Oui, rappelez-vous, j'avais dénoncé la réponse négative faite à leur demande. Le Secrétaire général adjoint de la Mairie de Paris, dans un courrier adressé à la Directrice chargée du développement social de la Région, admet, je cite : « Cette opération se justifie à plusieurs égards. Elle permet de pérenniser un établissement qui ne peut continuer à fonctionner en l'état et elle offre 29 places supplémentaires sur un arrondissement où d'importants besoins en matière d'accueil collectif restent à satisfaire ». Il ajoute qu'il semble aussi également justifié de soutenir le dynamisme et la compétence d'ABC puériculture en matière de création et de gestion de structures d'accueil collectives et que ce projet est remis en cause en l'absence de la participation attendue de la collectivité régionale.

Espérons que la mobilisation de la Mairie de Paris permettra à ABC puériculture de mener à bien son projet au profit des enfants du $15^{\rm ème}$.

Monsieur le Maire: C'est bien que vous soyez secondée dans vos efforts par le Secrétaire général adjoint de la Ville de Paris, un peu en retard mais c'est bien de l'avoir obtenu.

Françoise Malassis: Tout à fait. Je profite de cette question pour évoquer la situation des crèches de notre arrondissement car les parents qui viennent à la Mairie s'inscrire pour obtenir une place ne peuvent imaginer la galère à laquelle ils vont être confrontés lorsque le moment sera venu pour eux de trouver une solution pour faire garder leur enfant.

En effet, la situation de l'accueil des enfants de moins de trois ans est préoccupante; même les services de Monsieur Delanoë reconnaissent que l'arrondissement a d'importants besoins en la matière. Je l'ai déjà dit mais je le répète: seulement 20 % des demandes sont satisfaites dans notre arrondissement alors que dans certains autres c'est l'inverse, c'est-à-dire que ce sont 20 %, voire moins, des demandes qui ne sont pas satisfaites.

Dans le $15^{\rm ème}$, je le rappelle, nous bénéficions de 2.395 places pour plus de 235.000 habitants. Un exemple, la commune voisine d'Issy-les-Moulineaux propose, elle, 2.115 places pour une population presque 4 fois moins importante que dans le $15^{\rm ème}$. Malheureusement la situation ne peut que s'aggraver puisque l'on a enregistré dans le $15^{\rm ème}$ arrondissement en 2009:5.215 naissances contre 5.144 en 2008 et que de nombreux logements sociaux sont en cours d'achèvement sans qu'ils soient accompagnés des services publics suffisamment conséquents.

De plus, cette année, 189 places sont neutralisées pour des travaux, rue d'Alleray la crèche ABC puériculture, avenue Emile Zola et rue Santos Dumont. Pour cette dernière, je veux simplement rappeler que les travaux devaient commencer en septembre, ils sont retardés jusqu'en novembre et la livraison aura donc un retard de plusieurs mois par rapport au calendrier annoncé et n'ouvrira vraisemblablement pas avant septembre 2011 alors que l'achèvement des travaux était prévu pour le mois de mai.

Le désengagement de la Ville, pour le 15^{ème}, ne s'arrête malheureusement pas là. A la pénurie des places de crèches s'ajoute la colère des responsables qui l'ont d'ailleurs fait savoir au Maire de Paris.

En effet, les effectifs sont insuffisants et les obligent à fermer régulièrement des sections en raison de l'absence non remplacée d'un agent en congés de maladie ou de maternité, ou bien tout simplement de poste non pourvu. Aujourd'hui, il manque l'affectation de 18 personnes dans les crèches. Pourtant la Ville se gausse de faire beaucoup pour les familles.

Rappelez-vous l'ouverture de la crèche de la rue de la Convention ouverte à grand renfort de publicité. Il faut quand même savoir que la Directrice a été obligée d'admettre des enfants alors qu'elle n'avait rien dans son établissement pour les accueillir. Elle avait dû demander à ses collègues des fournitures en tout genre pour laisser imaginer que l'établissement fonctionnait normalement. Depuis, et jusqu'à très récemment, elle n'a pu admettre que 38 enfants sur les 66 places possibles, le personnel n'ayant pas été affecté.

Ce n'est pas tout. Le budget qui leur est alloué n'est plus utilisable dès le mois de juillet, les marchés de la Ville étant saturés. C'est ainsi qu'en septembre les Directrices de crèches ne peuvent plus se fournir en produits d'hygiène et en jouets. Je vous laisse apprécier.

Je suis donc très préoccupée pour l'avenir car même si des établissements sont en cours de réalisation et je vous remercie, Monsieur le Maire, de votre détermination à demander au Maire de Paris la construction d'une crèche dans chaque opération immobilière, ils ne suffiront malheureusement pas à satisfaire la demande, loin de là. En effet, elle est de plus en plus importante car les parents sont bien évidemment rassurés par la qualité des soins prodigués et la sécurité que leur offrent les crèches. Alors non, la Mairie de Paris ne s'intéresse pas au 15ème et malheureusement les familles en font les frais.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que nous partageons effectivement un constat commun avec Madame Malassis à savoir qu'il y a une priorité pour la Ville de Paris et donc pour la Mairie du $15^{\text{ème}}$, à faire en sorte que les parents puissent trouver des solutions de garde pour leurs enfants et c'est d'ailleurs pour cela et vous soulignez et je pense que nous avons tous le même souci de faire en sorte de proposer des structures d'accueil de la petite enfance, toujours plus nombreuses: 620 berceaux proposés et livrés lors de la dernière mandature, 400 qui sont projetés lors de cette mandature. C'est un effort qui est conséquent, qui mériterait encore sans doute d'être amplifié, mais en tout cas c'est un effort qui est réel et qui fait en sorte de répondre à une demande, comme vous le soulignez, qui est importante.

J'aimerais quand même nuancer les propos de Madame Malassis sur le niveau de la demande, à plusieurs niveaux. D'abord, quand on dit qu'il y a 20 % de demandes qui sont satisfaites dans l'arrondissement, je ne sais pas d'où proviennent ces chiffres, étant membre de la commission d'attribution des places en crèche, il ne m'est jamais proposé des listes qui font apparaître une telle distorsion dans les listes d'attente. Je veux bien entendre cet argument-là mais en tout cas, jusqu'à présent, jamais il n'a été prouvé que nous avions deux satisfactions de berceaux qui étaient proposés pour dix demandes derrière.

Au contraire, jusqu'à présent, je me bats -et Madame Malassis peut en témoigner- pour que nous puissions avoir des directrices de crèche, des listes d'attente conséquentes pour pouvoir faire des choix éclairés sur l'attribution des places en crèche. Donc, le critère de 20 % de demandes satisfaites, pour moi, aujourd'hui en tant que membre de la commission d'attribution de places en crèche, je ne peux en aucun cas l'accepter.

Deuxièmement, j'aimerais relativiser ce chiffre-là sur le fait que ce taux de demandes insatisfaites est plus élevé lors des premières demandes. Lorsque l'enfant vient de naître et que l'on veut avoir un mode de placement de garde juste après la reprise du travail par la mère de famille, là, effectivement, la demande est plus élevée. Mais lorsqu'on a une demande d'attribution de place en crèche pour un enfant qui a deux ans ou deux ans et demi ou qui va avoir bientôt trois ans, là le taux d'insatisfaction est beaucoup moins élevé. D'ailleurs, lors des commissions d'attribution de places en crèche, je crois que nous avons très peu de listes d'attente sur les deux et trois ans. Donc le critère de 20 % est pour moi à relativiser.

D'ailleurs, on pourrait même encourager certaines familles à postuler pour demander des places en crèche alors que leur enfant a deux, trois ans, pour avoir un mode de garde alternatif avant l'entrée en maternelle pour favoriser une certaine sociabilisation des enfants parce qu'il y a des possibilités qui restent ouvertes, pas non plus énormes, je veux bien l'admettre, mais en tout cas, beaucoup plus importantes que lors d'une demande de place en crèche en première année de garde, si je peux m'exprimer ainsi.

Ensuite, sur les propos du manque d'affectation de personnel dans les crèches. Vous avez raison de dire, Madame Malassis, que, malheureusement nous manquons, dans certaines crèches, de personnel. Mais c'est un constat qui n'est pas du fait de la Mairie de Paris qui cherche à faire en sorte d'embaucher du personnel qualifié et de répondre à des critères d'encadrement des enfants qui correspondent à des critères élevés.

Alors, peut-être, Madame Malassis souhaitez-vous que nous appliquions, à Paris, les critères qui sont proposés par le décret Morano et qui fait en sorte que le personnel encadrant soit moins nombreux par rapport au même nombre d'enfants. Oui, si vous allez dans ce sens là, à la limite, nous n'aurions même pas besoin des dix-huit affectations que vous soulignez et nous pourrions accueillir les enfants dans des conditions bien différentes.

Monsieur le Maire: Je vais vous demander de conclure, car c'est une explication de vote. C'est deux minutes et vous avez largement dépassé, mais c'était intéressant de vous entendre, mais maintenant, il faudrait conclure.

José Baghdad: J'arrive à ma conclusion, Monsieur le Maire. Relativisons donc cette demande ainsi que l'affectation, même si c'est un problème qu'il faut résoudre de qualification de personnel que nous devons recruter. J'insiste et je souligne: je pense que dans ce contexte là, nous devons être encore plus exigeants sur les modalités d'attribution des places en crèche et je le dis de manière solennelle, aujourd'hui je ne suis pas satisfait des modalités d'attribution des places en crèche dans un contexte de tension aussi important. Je crois que nous pourrions avoir encore plus de rigueur dans ces modes d'attribution.

Monsieur le Maire : Vous auriez pu rappeler que cette commission d'attribution n'existait pas sous la mandature précédente et que je l'ai mise en place tout comme les conseils de parents, ce qui est très peu appliqué dans la majorité des arrondissements. Madame Malassis, pour répondre.

Françoise Malassis: Je voudrais simplement dire à Monsieur Baghdad que le chiffre de 20 % de demandes satisfaites est un chiffre qui m'a été donné par les médecins de la PMI. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé ni calculé. Ce chiffre m'a été donné lors de la commission du mois de mai où d'ailleurs les élus désignés n'étaient pas présents, ils ne pouvaient donc pas l'avoir entendu et n'ont pas pu demander aux médecins d'où ils tenaient ces chiffres.

Et puis les enfants qui sont plus grands, Monsieur Bagdad, évidemment on les trouve difficilement. Des enfants qui sont nés en 2008, heureusement que les parents ont trouvé une solution pour les faire garder parce que sinon, les pauvres, ils auraient dû s'arrêter de travailler.

Pourquoi leur demander de relativiser? Je vais dire aux parents, lorsqu'ils viennent me rencontrer, qu'il faut qu'ils relativisent et que la solution de la crèche, ce n'est pas forcément ce qui est le plus adapté pour eux.

Voilà ce que je vais leur répondre et puis s'ils me demandent d'où je tire mes informations, je leur dirai qu'ils aillent voir Monsieur Baghdad!

Monsieur le Maire : Je voudrais souligner l'effort du Gouvernement que Monsieur Baghdad a mis en cause. Avec un plan de 1,3 milliard € pour la petite enfance, pour les métiers de la petite enfance, c'est un effort considérable que fait le Gouvernement avec la création de 100.000 places d'accueil chez les assistantes maternelles notamment.

Mais je ne sais pas ce qui est le mieux. Est-ce d'avoir des dispositions qui sont inapplicables, comme c'est le cas aujourd'hui ou alors de tenir compte des réalités? C'est ça le problème du décret que vous évoquiez, parce que j'ai reçu, au mois de juillet, une lettre de l'ensemble des directrices de crèches du 15ème que j'ai transmise bien sûr à Monsieur Najdovski et qui dénonçait le fait que le manque d'effectifs était tel aujourd'hui, qu'il ne permettait plus de faire fonctionner les crèches dans de bonnes conditions.

Donc je veux prendre date pour que les parents et les élus sachent qu'aujourd'hui, nous sommes au point de rupture et que les établissements de la petite enfance dans le $15^{\text{ème}}$ ne fonctionnent plus dans de bonnes conditions, par exemple du fait de la promesse qui a été faite à l'époque et qui n'a pas été tenue d'arrivée de personnels nouveaux, les adaptations d'enfants ont été faites alors que les nouveaux effectifs ne sont jamais arrivés! C'est-à-dire qu'on se situe bien au-dessous des critères du décret Morano et de fait.

Deuxièmement, des fonctionnements à flux tendus permanents où les personnels ne sont pas remplacés. Il n'y a pas de possibilité d'organiser les absences pour congés ou maladies. La concentration des temps partiels et de professionnels sur un même établissement. Dans trois crèches récentes du $15^{\rm ème}$, Monsieur Baghdad, les directrices ont accueilli pas moins de 50 agents différents en deux ans et demi. Je peux vous dire que l'adaptation à la crèche des enfants, elle est sûrement plus facile que celle des personnels sans compter le non remplacement systématique des professionnels en congés maternité ou en arrêt maladie. Il n'y a pas de remplacement. La dernière crèche ouverte sur l'arrondissement accueille 38 enfants pour une capacité de 66.

Vous pouvez toujours annoncer les chiffres que vous voulez, ce n'est pas moi qui le dis ce sont les directrices de crèches qui d'ailleurs considèrent que face à l'instabilité des changements fréquents qui surviennent dans l'encadrement de leurs enfants, il y a impossibilité de mettre en place des projets pédagogiques, épuisement des équipes et des adaptations de bébés difficiles.

En tout cas, Monsieur Najdovski est saisi de cette demande des directrices de crèches du 15ème depuis le 6 juillet. Je travaille en bonne intelligence avec lui et j'espère qu'il saura y répondre dans l'intérêt une fois encore, uniquement, des parents du 15ème et de leurs enfants.

Nous allons maintenant passer au vote de ces 5 projets de délibération puisqu'il y a eu débat.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptés. Merci.

15. 2010 DILT 25 - Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer une convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les Mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire: Pas d'intervention. Merci.

 \Diamond

16. 2010 DAC 220 - Subvention à l'association « Chœurs d'enfants de Saint-Christophe de Javel » pour un montant de 4.000 euros.

Monsieur le Maire: Pas d'intervention, Merci.

 \Diamond

17. 2010 DAC 401 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention et d'une convention d'occupation des locaux avec l'association « Immanence » pour 30.000 euros.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac: Je serai bref. Nous connaissons tous « Immanence » je pense, c'est une association qui, dans des locaux qui appartiennent à la Ville de Paris, diffuse de l'art contemporain en valorisant en particulier des jeunes artistes, depuis maintenant une dizaine d'années, je crois.

Je voudrais simplement dire à cette association puisque nos débats sont publics, que le montant de la subvention que nous lui votons tous les ans : 30.000 euros, justifierait qu'elle invite la totalité des élus du $15^{\rm ème}$ arrondissement à ses expositions. Merci.

Monsieur le Maire: On lui transmettra. Je ne sais pas qui elle invite ou qui elle n'invite pas mais ça me paraît une demande légitime. Vous avez une réponse à formuler Madame Fonlladosa ou pas ?

Ghislène Fonlladosa: Je pense qu'il n'y a pas de raison qu'ils n'invitent pas tout le monde. Ce serait bien que Monsieur Alayrac leur dise.

Monsieur le Maire : Il y a des inaugurations de Madame Hidalgo dans le $15^{\rm ème}$ auxquelles je ne suis pas invité. ... Je n'ai pas de contacts particuliers avec eux ... ils le feront.

Mais que cela ne marche pas que dans un sens, j'aimerais aussi que tous nos collègues soient invités à ce qui est fait à l'Hôtel de Ville de Paris ou même à ce qui est fait, pour être moins prétentieux, que dans le $15^{\rm ème}$. Ce serait déjà énorme.

Nous votons cette délibération. Qui est pour? Contre? Abstention? A l'unanimité. Merci.

٥

18. 2010 DAC 625 - Subvention à l'association « de la Plume Noire » pour un montant de 7.500 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention, Merci.

 \Diamond

19. 2010 DAC 691 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux artistes de la rue Blomet, square de l'Oiseau Lunaire, 43 rue Blomet pour un montant de 11.837 euros.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac: L'ensemble du Conseil du 15ème arrondissement, lui, avait été invité par cette association, qui est aussi financée par la Ville de Paris, lors de la fête qu'elle avait organisée au mois de juin dernier si ma mémoire est bonne.

Je voulais simplement dire qu'une plaque a déjà été apposée sur la grille mais qui me semble être une plaque provisoire; elle ne présente pas un aspect définitif. Donc je me réjouis que l'on puisse passer à l'étape suivante, qui est la place définitive, qui relatera l'histoire de ce lieu assez extraordinaire, des artistes en tout genre qui ont vécu à cet endroit jusque dans les années 1940.

Monsieur le Maire: Madame Malassis.

Françoise Malassis: Je voulais simplement faire remarquer que cette association a beaucoup de chance puisqu'elle bénéficie d'une subvention pour apposer une plaque qui correspond à peu près à la subvention qui est attribuée à la Caisse des Ecoles du 15^{ème}.

Monsieur le Maire: On se réjouit tous de l'apposition de cette plaque mais c'est vrai, Madame Malassis a raison de le constater, c'est la même somme que la subvention contractuelle de 11.500 euros pour le 15ème. On sera tous heureux de participer, comme nous avons tous été heureux de participer à cette magnifique fête de l'Oiseau Lunaire et de baptême de ce square Blomet en square de l'Oiseau Lunaire. Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac: Pour ma part, je comparerai cette subvention à celle qui est donnée au seul endroit où il y a une distribution alimentaire dans le 15^{ème} arrondissement: c'est le relais Frémicourt qui nourrit 698 familles par an pour une subvention de 3.000 euros, c'est-à-dire pratiquement le quart.

Monsieur le Maire: On ne va pas comparer toutes les subventions. Merci de ces informations. Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour? Contre? Abstention? Il est adopté. Merci.

♦

20. XV 2010 165 - Renouvellement de la mise à disposition de l'association « La Pasteurale » d'un studio de répétition du Conservatoire municipal Frédéric Chopin 43 rue Bargue et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 15ème de signer la convention d'occupation correspondante.

Pas d'intervention? Merci.

Maintenant, je fais adopter et je mets aux voix les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Aucune. Adoptés.

Nous passons maintenant à la deuxième partie de l'ordre jour.

 \Diamond

21. VXV 2010 172 - Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP relatif à la communication de la Mairie de Paris concernant la mise en place de double sens cyclables dans les zones 30.

Monsieur le Maire : Ce vœu est rapporté en une minute par Madame Buffeteau.

Anne Charlotte Buffeteau: Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris, au même titre que la Préfecture de Police, est un acteur très important de la diffusion des informations destinées à l'ensemble des usagers de la voie publique sur la mise en place des double sens cyclables dans les zones 30. Le devoir de tous est donc de communiquer auprès des habitants et des usagers pour prévenir d'éventuels accidents.

La communication a été faite de notre côté au niveau des conseils de quartier concernés. Pour le quartier Commerce dont je préside le conseil avec Madame Poirault-Gauvin, une marche exploratoire nous a été demandée par les riverains à la suite de la présentation du projet en réunion publique qui a eu lieu en juin dernier et il est ressorti une demande d'une plus large diffusion des informations liées à la modification du code de la route et des comportements des usagers. C'est pourquoi, nous demandons à la Ville de Paris de prendre ses responsabilités et de mettre en place un dispositif de communication plus accru. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : L'Adjoint va répondre. Ensuite, les explications de vote. Monsieur Lefevre. Répondre, bien sûr que c'est au Maire de Paris de répondre mais vous voulez peut-être ajouter quelque chose ?

Franck Lefevre: Merci. Bien écoutez, non, je crois que si la question est clairement posée au Maire de Paris, en effet, ce que l'on voit et on l'avait dit avant la mise en place: attention, il fallait être excessivement vigilants sur la communication pour expliquer ces contre sens. On remarque que les cyclistes ont tendance à oublier le code de la route, les feux rouges. On les incite à prendre les voies en sens interdit, mais là, elles y sont autorisées, donc nécessité de renforcer la communication.

Monsieur le Maire : Maintenant, nous passons aux explications de vote pour deux minutes. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Mes chers collègues, il ne vous a pas échappé qu'il existait déjà des dispositifs de communication. Des affiches avaient été apposées chez les commerçants, il y a eu également une lettre d'information qui a été diffusée par boîtage dans les trois quartiers concernés: Commerce, Sébastien Mercier, Dupleix, des panneaux d'information aux chantiers, aux abords des aménagements, un article dans le journal « A Paris ». Il y a donc eu un certain nombre de choses qui ont été faites, mais il me semble qu'au-delà de ces informations de communication locale qui finalement ne peuvent avoir qu'un effet limité, c'est plutôt une information, une sensibilisation nationale qu'il faudrait faire puisqu'il s'agit d'une modification du code de la sécurité routière datée du 11 mars 2010. D'ailleurs, la Ville de Paris, à travers son adjointe, Annick Lepetit, a demandé à la déléquée interministérielle à la sécurité routière une information nationale sur les évolutions du code de la route et il s'agit, à l'origine, d'une action volontaire de l'Etat. Il nous semble que nous pouvons l'accompagner par des initiatives locales. Cela a été fait à Paris, mais il faut maintenant passer à une campagne nationale d'information grand public sur les nouvelles dispositions du code de la route. En l'état actuel des choses, nous ne voyons pas l'intérêt de voter ce vœu.

Monsieur le Maire: Il ne s'agit pas de se défausser toujours sur les autres, Monsieur Alayrac. Je sais que c'est une méthode assez pratiquée par la Mairie de Paris, mais que l'on demande à l'Etat de faire ce qu'il a à faire, mais je pense que la Mairie de Paris pourrait aussi communiquer parce que ce n'est pas l'Etat qui va communiquer sur le quartier Commerce, Sébastien Mercier..... Oui, mais pas assez et nous sommes tout à fait prêts à lui dire qu'il faut faire davantage d'efforts parce que le jour où on aura un accident, il sera trop tard. Nous l'avons fait au niveau du 15ème, dans les journaux locaux, mais on ressent bien et vous devez bien le ressentir aussi vous-mêmes aussi d'ailleurs je le pense, la nécessité d'informer encore davantage et que l'Etat, la Ville, unissent leurs efforts, ça ne me choque pas du tout. Je ne vais pas renvoyer la balle pour des sujets de sécurité routière aussi importants sur les uns ou sur les autres. Monsieur Martinez, explication de vote.

Hubert Martinez: Je vais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le même sens que vous. Il n'est pas interdit de faire du bien et de faire mieux ou plus ou un peu plus. On sait que c'est un problème très préoccupant. Ces pistes cyclables sont préoccupantes. Les riverains, les habitants sont peu attentifs à la communication générale. Ma collègue a fait un effort dans le cadre de ses conseils de quartier.

Elle constate que l'on doit faire un peu plus, la Mairie du 15ème a fait des communications, j'approuve ce vœu et on ne peut pas faire plus, faire mieux, faire du bien, cela part d'un bon sentiment au départ, dans l'intérêt de l'ensemble des habitants du 15ème arrondissement et en particulier des quartiers concernés.

Monsieur le Maire : Merci. On va mettre maintenant aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche vote contre. Abstention ? Il est adopté.

 \Diamond

22. VXV 2010 173 - Vœu déposé au Maire du 15^{ème} par la gauche relatif à la communication des montants des reliquats budgétaires conseil de quartier par conseil de quartier.

Monsieur le Maire : Qui l'exprime ? Madame Roy pour une minute.

Isabelle Roy: Merci Monsieur le Maire. Donc, ce vœu en fait, fait suite à plusieurs choses. Il fait suite au vœu que notre groupe avait déposé en juin et qui demandait que la totalité des conseillers de quartier soient associés aux décisions budgétaires, à la validation des crédits et éventuellement au report des reliquats. Il fait suite au bilan que vous avez bien voulu nous présenter le 20 septembre. Vous avez rendu publics les comptes des conseils de quartier et vous avez pris l'engagement, du moins oralement, de nous communiquer le montant de ces reliquats. Bien entendu, il faut aussi considérer qu'en renouvelant annuellement tous les crédits des conseils de quartier alors qu'ils n'ont pas été forcément consommés, la Ville de Paris poursuit un objectif de qualité de développement de la démocratie locale.

C'est pourquoi nous vous demandons, lors d'une prochaine séance, que soit porté à notre connaissance le montant précis des reliquats par conseil de quartier parce que nous considérons que c'est un outil essentiel pour les conseillers de quartier qui ont besoin de disposer de ces informations pour envisager des projets adaptés à leur conseil.

Monsieur le Maire : Merci Madame Roy d'avoir tenu votre temps de parole. Je vous répondrai un peu plus longuement bien sûr parce qu'il faut que je vous explique un peu comment les choses se passent et vous ne serez pas forcément déçue de ma proposition. Par rapport à la dernière séance qui portait sur le bilan financier des conseils de quartier, il me semblait déjà avoir été assez clair et complet mais, visiblement, il me faut y revenir.

Je le fais bien volontiers. L'enregistrement des dépenses des 10 conseils de quartier a débuté fin 2002, après la loi du 27 février 2002 disposant que le conseil municipal affectait des crédits pour le fonctionnement des conseils de quartier. Le Conseil de Paris avait à l'époque décidé d'allouer, chaque année, pour chacun des 121 conseils de quartier, $3\,306\,\in\,$ au titre des dépenses de fonctionnement et $8\,264\,\in\,$ au titre des dépenses d'investissement.

J'observe d'ailleurs, ce n'est que de l'observation, que depuis 2002, ces crédits sont restés inchangés depuis huit ans et que le poids de l'augmentation des dépenses repose sur les arrondissements, en particulier en fonctionnement puisque, excusez-moi de me répéter, mais je vous disais le mois dernier que j'avais décidé, dès mon élection, de prendre en charge, sur le budget de la Mairie du 15^{ème}, les dépenses strictement administratives qui, avant 2008, étaient prises en charge par les conseils de quartier et qui, normalement, devraient être retranchées du budget annuel des conseils de guartier. C'est ce qu'appliquent d'ailleurs de très nombreux Maires d'arrondissement mais que j'estime, pour ma part, inopportun, car à partir du moment où on a vraiment la volonté, comme c'est le cas pour nous, de faire fonctionner la démocratie locale et les conseils de quartier comme il convient, autant essayer de leur préserver le maximum de moyens et c'est effectivement un effort de la Mairie du 15^{ème}, de prendre en charge directement, sur ses budgets, les dépenses administratives et de communication largement. Depuis mon élection, les conseils disposent de l'intégralité des 3.306 € pour organiser les manifestations locales plutôt que pour acheter des timbres ou régler les factures de flyers d'annonces de réunions, ce qui me paraît plus intelligent.

Je vous rappelle aussi et je vous le disais, qu'il arrive même que parfois, certains conseils dépassent ces 3.306 € annuels et que le budget de la Mairie du 15ème abondait les dotations initiales pour qu'aucun conseil de quartier ne soit entravé dans ses projets.

Pour ce qui est de la dotation d'investissement, la même procédure administrative est en place et l'ensemble des dépenses est retracé depuis fin 2002.

Compte tenu de la nature de ces dépenses, évidemment plus « lourdes » à engager que des dépenses de fonctionnement, forcément parce que ce sont des projets qu'il faut étudier avec les services de la Ville, et vous savez que pour eux, ce n'est pas toujours prioritaire, ils ont d'autres soucis et pas assez de personnel, les montants non consommés ont été reportés d'une année sur l'autre pour les conseils qui n'ont pas pu consommer la dotation mise à leur disposition.

La même logique que celle de la dotation de fonctionnement est mise en œuvre : les conseils de quartier qui nécessitent des financements complémentaires peuvent en bénéficier. Chaque fois qu'il y a eu dépassement en investissement par un conseil de quartier qui souhaitait mettre un projet plus haut, nous avons autorisé un financement supplémentaire.

J'attire quand même votre attention sur le fait que, aujourd'hui, pour répondre très précisément à votre question, le montant théorique des crédits non consommés accumulés depuis la fin 2002 s'élève environ à $400.000 \, \text{€}$ et tangente les crédits que nous octroie la Mairie de Paris au titre de la dotation d'investissement dans son ensemble qui est de $486.000 \, \text{€}$. Je vous rappelle que nous avons une dotation d'investissement de $486.000 \, \text{€}$ et que, si par exemple, aujourd'hui l'ensemble des conseils de quartier décidaient de consommer la totalité de ce que vous appelez les reliquats, nous en serions à $400.000 \, \text{€}$ déjà.

Or, évidemment ces crédits de la dotation d'investissement sont consacrés à financer un tas de travaux d'urgence dans l'arrondissement. On ne les garde pas dans une cagnotte. Ils sont dépensés et bien au-delà d'ailleurs puisque lors de la discussion budgétaire que j'ai eue avec Monsieur Gaudillère et Madame Hidalgo, j'ai été amené à leur demander d'augmenter cette dotation parce qu'avec les reports qui étaient de plus en plus consommés d'année en année, nous nous trouvons, à l'année 2011 avec 50 % de diminution des crédits qui nous sont alloués pour la dotation de l'investissement. C'est toujours 486.000 € mais comme il y avait des reports d'année en année qui se réduisent parce que nous consommons davantage, comme le demande la Mairie de Paris, on se retrouve aujourd'hui avec quasiment cette somme à dépenser et quasiment pas plus ce qui, évidemment, ne permettra pas de réaliser tous les investissements nécessaires dans les travaux d'urgence, etc...

Le report des crédits non consommés des conseils de quartier apparaît ainsi comme la condition de la réalisation de leurs projets. Limiter à un an la période de consommation de ces crédits serait absurde. A l'opposé, geler ad vitam aeternam des crédits dont il y a peu de chances qu'ils ne soient jamais engagés n'est pas non plus réaliste. D'ailleurs l'adjoint au Maire de Paris chargé des finances m'a rappelé lors de cette discussion que j'évoquais, qu'il convenait de renforcer le taux de consommation des crédits annuels qui nous sont alloués au titre de l'état spécial d'arrondissement, ce que nous nous efforçons de faire et de mieux en mieux, j'en félicite les services d'ailleurs, depuis 2008, et que le montant de la dotation d'investissement voyait son montant inchangé depuis des années au motif que la Mairie du 15ème ne consomme pas les crédits qui lui sont alloués.

D'une manière générale, l'article L 2511-45, al. 4, du *CGC*T dispose que « le solde d'exécution de l'état spécial est reporté de plein droit ». Je vous rappelle d'ailleurs que, lors de la mandature précédente, c'est juste une incidente, les Maires d'arrondissement avaient fait un recours contre le Maire de Paris qui avait « récupéré » en quelque sorte, excusez-moi du terme, les reports non consommés.

Je ne sais plus en quelle année, -2003, me dit-on- et cela avait consisté d'ailleurs, pour la Mairie du 15ème, je cite cela de mémoire, à pratiquement 1 million € de crédits qui n'avaient pas été consommés et qui ont été récupérés par la Mairie centrale.

Les Maires en question, à l'époque, ont fait un recours contre le Maire de Paris et j'apprends, aujourd'hui que le rapporteur à la Cour administrative d'appel a proposé, à la Cour, de faire droit à ce recours contre le Maire de Paris. Notre vocation n'est pas de faire condamner sans arrêt le Maire de Paris, mais il faut aussi qu'il accepte la démocratie des arrondissements. C'est une incidente. Je voulais juste informer notre conseil. Attendons le jugement. Là, il s'agit juste du rapport du rapporteur.

Bref, la disposition de cet article est importante puisqu'elle est en jeu dans une instance administrative. Elle permet que les sommes non exécutées restent affectées à leur état spécial d'origine, et ne soient pas reversées au budget de la Ville. Elle n'impose pas que les sommes gardent leur même affectation au sein de ces états spéciaux.

S'agissant des grandes catégories d'établissements transférés qui représentent autant de fonctions budgétaires (piscines, crèches, etc....), les sommes «non exécutées» sur une fonction restent bien sur l'état spécial de l'année suivante, mais peuvent être rebasculées sur une autre fonction dont les besoins seraient plus avérés, ce qui veut dire que si les reliquats en question ne sont pas consommés, bien sûr qu'ils ne vont pas rester en l'air et nous essayons de les consommer sur des dépenses d'investissement, dont a besoin par ailleurs, le 15ème arrondissement, mais, pour vous rassurer complètement dans les faits, rien n'empêche qu'un conseil de quartier sollicite du Maire du 15ème, s'agissant notamment des dépenses de fonctionnement, un report dédié à une opération d'une envergure particulière et pour les investissements également.

Le problème de sous-consommation des crédits des conseils de quartier est général à Paris et vous le savez bien, certains de mes collègues, et nous en discutons, parce que c'est un vrai problème que vous évoquez, réfléchissent sérieusement à la mise en œuvre de procédures visant à consommer ces crédits dans des délais raisonnables.

Certains Maires réintègrent dans leur budget général des crédits d'investissement non consommés en année n-2 ou n-3. C'est par exemple le cas dans le 4ème ou dans le 11ème arrondissement où les crédits non consommés d'une année retournent dans le pot commun de la dotation d'investissement, donc ne restent pas dans les budgets des conseils de quartier, sauf si au cours de l'année un conseil de quartier exprime le souhait de « capitaliser » pour réaliser une opération sur deux exercices. Mais c'est assez sage d'un certain côté.

Dans le 12^{ème}, les conseils de quartier ont été informés par le Maire qu'ils devaient présenter des projets rapidement faute de quoi les reports seraient récupérés par la dotation d'investissement de l'arrondissement.

En dehors de ces quelques arrondissements, les autres ont entamé, comme nous un peu, une réflexion sur ces cumuls de reports tels les $10^{\rm ème}$ et $14^{\rm ème}$, où ils sont assez importants.

Il conviendrait aussi peut-être que, nous nous penchions sur le problème pour que la Mairie de Paris ne fasse pas comme pour les reports sur l'état spécial qu'il ne s'agisse pas un jour de récupérer ces crédits. Il y a ce problème qui est lancinant que connaissent tous les arrondissements. J'ai d'ailleurs là un tableau assez précis que je pourrais mettre à votre disposition avec les positions de chacun des 20 arrondissements de Paris.

Pour en revenir à ce vœu et dire les choses de façon très nette, c'est un vœu que nous pouvons adopter, ça ne me gêne absolument pas. Tout ce qui va dans le sens de la transparence ne me gêne pas du tout. Il me semble bien avoir, depuis le début de mon mandat, mis en place des instances, des procédures qui vont dans ce sens, même s'ils ne règlent absolument pas le problème de fond.

Ce que vous pourriez faire à l'avenir, c'est de me proposer aussi, parce que nous sommes tous en recherche dans tous les arrondissements, la façon dont nous pourrions régler ce problème de fond, ce serait au moins aussi utile.

Simplement, je vous demanderai peut-être quelques modifications sur votre vœu si vous en étiez d'accord pour que nous puissions tous l'adopter. D'une part que vous puissiez, parce que c'est la nomenclature au budget, c'est le vocabulaire budgétaire, remplacer le mot « reliquat » par le mot « report » et d'autre part, pour montrer que nous essayons nous aussi, je pense que vous pouvez le reconnaître quand même, « poursuivre un objectif de qualité de développement

de la démocratie locale », ajouter à ce dernier considérant qui est le vôtre : « comme la Mairie du $15^{\rm ème}$ » sur le dernier considérant « comme le fait la Mairie du $15^{\rm ème}$ ».

Je veux bien reconnaître que la Ville de Paris poursuit un objectif de qualité dans la démocratie locale, mais je pense que vous pourriez aussi le reconnaître pour la Mairie du $15^{\grave{e}me}$ et sous réserve de ces ajustements qui me paraissent consensuels, chacun faisant un pas, je proposerai au conseil de voter votre vœu. Je répète donc : « Considérant que la Ville de Paris en renouvelant actuellement tous les crédits des conseils de quartier, qu'ils aient été consommés ou non, développe ses objectifs de qualité de développement de la démocratie locale, dans le même esprit que la Mairie du $15^{\grave{e}me}$ ». Je ne suis pas attaché à une formule. « Comme la Mairie du $15^{\grave{e}me}$ ».

Si tout le monde est d'accord, nous allons procéder au vote de ce vœu.

Qui est pour ce vœu? Qui est contre? Qui s'abstient? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

 \Diamond

23. VXV 2010 174 - Vœu au Maire de Paris, proposé par le groupe UMP relatif aux pelouses de l'avenue de Breteuil.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par Madame Buffeteau.

Anne-Charlotte Buffeteau: Merci Monsieur le Maire. Concernant les pelouses de l'avenue de Breteuil, le problème décrit dans le vœu est récurrent et s'aggrave chaque année. Nous sollicitons systématiquement tant le commissariat central que la DPP pour faire cesser ces nuisances. Depuis le mois de juin, nous avons mené une large concertation notamment avec Mesdames Poirault-Gauvin et Toubiana et Monsieur Martinez, en premier lieu, dans le conseil de quartier Cambronne/Garibaldi bien sûr.

Trois pétitions ont été adressées au Maire du 15ème dans le cadre de nos permanences, de nombreuses personnes sont venues se plaindre. Plusieurs déplacements sur le terrain ont eu lieu que ce soit pour les pelouses ou pour l'avenue, pour aller auprès des habitants afin de faire le point sur place.

Enfin, une réunion a été organisée en Mairie avec le Maire du 15^{ème} arrondissement, avec une délégation d'habitants de l'avenue de Breteuil.

Il est ressorti de cette réunion qu'il y avait d'autres solutions à mettre en œuvre en parallèle et en complément, bien sûr, de celles menées par la police et la DPP au niveau des Parcs et Jardins et donc, de la Ville de Paris, lesquelles sont énumérées dans ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Peut-être les adjoints, avant les explications de vote. Madame Toubiana et Monsieur Martinez, éventuellement. Qui commence ?

Marie Toubiana: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais souligner le manque de gardiens dans les espaces verts du $15^{\rm ème}$ arrondissement et en particulier, sur ces pelouses de Breteuil. Il y a un seul agent qui a pour mission de surveiller toutes les pelouses côté $7^{\rm ème}$ et $15^{\rm ème}$ ainsi que les squares de la place Mithouard et la place de Fontenoy. Le local du gardien se trouve côté $7^{\rm ème}$, face au 30 de l'avenue de Breteuil. Un seul gardien est nettement insuffisant. Il serait donc utile d'avoir un second gardien du côté des pelouses du $15^{\rm ème}$.

Hubert Martinez: Je soutiens ce vœu car nous avons eu l'occasion, avec plusieurs élus, de nous rendre sur place une bonne dizaine de fois depuis la fin juin pour aller au contact des habitants, des commerçants, des gardiens d'immeubles, plusieurs fois avec Anne-Charlotte Buffeteau et les éléments de ce vœu remontent des habitants et des résidents essentiellement. Je veux dire par là que la tranquillité publique est un problème de transversalité. Il y a des éléments sécuritaires, certes, le commissariat, les inspecteurs de la DPP que nous sollicitons ardemment chaque année, mais il y a également des éléments qui relèvent des Parcs et Jardins, des services de la Propreté, de l'Éducation Nationale comme évoqué dans ce vœu, et la seule chose que nous demandons, c'est que tous les partenaires, tous les maillons de la chaîne travaillent ensemble pour améliorer la tranquillité dans ce secteur.

Monsieur le Maire: Voilà un beau programme et je confirme d'ailleurs, puisque nous avons reçu ensemble un certain nombre de résidents de ce secteur. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac: Nous considérons, pour notre part, que la Mairie du 15ème dispose d'un certain nombre d'outils qui lui permettent de répondre à cette problématique et comme d'habitude, elle essaye de se défausser en demandant à la Mairie de Paris, d'assumer des responsabilités que la Mairie du 15ème ne pouvait assumer. Qu'on en juge! Vous demandez la mise en place d'un gardien en journée sur la partie des pelouses situées dans la partie 15ème, or, les perturbations, on le sait, ont lieu la nuit. Un gardien en journée, n'aurait pas d'utilité. Ce n'est pas un parc fermé, il n'y a pas de possibilité de gardien fixe et les gardiens vont de jardin en jardin, dans ce cas de figure.

Maintenant, si vous souhaitez qu'on procède à des recrutements complémentaires de gardien au niveau parisien, faites-en la demande.

Deuxièmement, vous proposez la pose de panneaux éducatifs mais éducatifs sur quoi ? Sur la propreté, sur les méfaits liés à l'alcool, sur les rassemblements ? On ne sait pas trop.

Troisièmement, vous demandez l'ajout de réceptacles à ordures autour des pelouses, mais là-aussi, la Mairie du $15^{\grave{e}^{me}}$ peut en faire la demande à la division locale de la propreté. Vous n'avez pas besoin d'un vœu pour cela.

Quatrième élément: Vous demandiez une communication accrue sur les méfaits de l'alcool chez les jeunes en partenariat avec les lycées. Je vous rejoins sur le fait que les méfaits de l'alcool et notamment les « binge drinking » sont aujourd'hui un véritable problème. Je m'en étais ému au Conseil de Paris et j'ai fait adopter, il y a de cela un an et demi, un vœu demandant à la Ville de Paris de lancer une campagne de prévention sur les méfaits de ce phénomène. Cette campagne a été faite à l'initiative de Jean-Marie Le Guen; elle a eu d'ailleurs un écho remarquable puisqu'elle a été primée à travers des affiches et des petits films diffusés à destination de la jeunesse sur internet.

Mais, Monsieur le Maire, vous pouvez aussi, de la même façon, vous adresser au Préfet de Police en lui demandant l'extension de l'arrêté préfectoral qui régit, aujourd'hui, l'interdiction de la consommation d'alcool sur le champ de Mars, de 18h00 à 7h00 du matin. Pourquoi ne le faites-vous pas ?

Dernier élément: vous demandez l'arrosage des pelouses automatique, pour, j'imagine, chasser les jeunes des pelouses le soir. Écoutez, moi, c'est quelque chose qui me gêne parce que j'ai l'impression qu'on arroserait les jeunes comme des manifestants pour leur rafraîchir peut-être les idées. Il y a là finalement un avatar de la politique sécuritaire du Gouvernement que vous voulez faire porter à la responsabilité du Maire de Paris. Or, il se trouve que, pour nous, Monsieur Brice Hortefeux n'est pas le modèle à suivre, ça n'est pas notre tasse de thé. Je vais vous dire, Monsieur le Maire, nous avons tous été jeunes, vous aussi, à l'UMP et je pense qu'il faut aussi s'en souvenir et peut-être rappeler cette phrase de Simone de Beauvoir : « Dans l'année, un seul printemps, dans la vie, une seule jeunesse ».

Monsieur le Maire : Je vous ai laissé terminer par, justement, cette citation de Simone de Beauvoir qui est fort belle. J'aurais quelques réponses à faire, mais pour l'explication de vote, Madame Buffeteau.

Anne-Charlotte Buffeteau: Merci. Ce qui est incroyable, c'est que parce que cela concerne l'avenue de Breteuil, on a l'impression que le problème n'est pas du tout pris au sérieux alors, qu'en l'occurrence, je préside ce conseil de quartier donc c'est un des dossiers les plus importants de ce quartier. Ce n'est pas le problème d'être jeune ou de ne pas être jeune, en l'occurrence, je suis la benjamine, donc je suis jeune et ce n'est pas du tout pour chasser les jeunes, par exemple, que l'on veut arroser les pelouses. Dans le 7ème, on le fait, ce n'est pas du tout le but.

Sur les panneaux éducatifs, ce que je proposerais, que ce soit les conseils de quartier qui les rédigent, voire qu'ils les financent, si c'était possible, mais pour cela nous avons besoin d'une autorisation pour apposer ces panneaux. C'était donc dans une discussion globale sur les choses que l'on pouvait faire mais qui ne relèvent pas de la police ni de la préfecture.

Monsieur le Maire: Quelques réponses complémentaires aussi vis-à-vis du Préfet de Police. Vous imaginez bien que dans un vœu au Maire de Paris, nous n'allons pas demander des choses au Préfet de Police, mais je vous confirme qu'effectivement, j'ai demandé une extension non seulement au Préfet de Police, mais aussi je lui ai demandé des contrôles réguliers et fréquents des établissements qui sont riverains des pelouses de Breteuil, qu'il s'agisse d'épiceries qui vendaient de l'alcool dans des conditions illégales aux mineurs notamment, et ces établissements ont été sanctionnés, je crois sous le contrôle de Monsieur Martinez, par la police. Je ne vous citerai pas non plus, pour ne pas les stigmatiser, mais un établissement où il y a de très nombreux consommateurs d'alcool et de bière qui créé une situation terrifiante sur le secteur et dont beaucoup des troubles sont causés par le fonctionnement de cet établissement. Je ne dis pas que les gérants de cet établissement veulent cette situation, mais je constate qu'ils n'arrivent pas à l'endiguer.

C'est la raison pour laquelle, lorsqu'une demande de terrasse avait été faite par cet établissement sur l'avenue de Suffren, je l'avais déconseillée. J'avais donné un avis défavorable, mais le Maire de Paris a donné un avis favorable. Je ne crois pas que cela ait permis une amélioration de la situation et beaucoup de personnes qui viennent tard le soir dans ce secteur viennent de cet établissement, qui a d'ailleurs été fermé plusieurs fois. Même si je comprends bien et je partage votre souci, il faut un compromis, concilier à la fois la possibilité qu'on puisse vivre la nuit à Paris sans pour autant déranger les riverains.

Ici, c'est la première fois que nous déposons ce vœu, Monsieur Alayrac. Au lieu de le rejeter comme ça en faisant un peu de politique politicienne par rapport au Ministère de l'Intérieur et à la politique sécuritaire du Gouvernement, je voudrais que vous compreniez, vous qui êtes un élu de terrain et c'est pourquoi je m'adresse à vous, c'est parce que la situation est devenue aujourd'hui, pour les riverains de l'avenue de Breteuil, absolument intolérable. Les gens ne vivent plus. La nuit, ils sont chez eux et ils sont dérangés, peut-être parce que c'est l'avenue de Breteuil et cela ne vous concerne pas, mais en tout cas, en tant que Maire du $15^{\grave{e}me}$, je suis concerné par l'ensemble du $15^{\grave{e}me}$. Il y a, dans ce secteur, une situation qui est intolérable. C'est le rôle de la Mairie de Paris comme c'est celui de la Préfecture de Police et de tous les pouvoirs publics de la Mairie du $15^{\grave{e}me}$ aussi, d'essayer d'y mettre un terme.

Nous allons donc passer au vote de ce vœu. Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? La gauche est contre ce vœu. Qui s'abstient ? Il est adopté.

 \Diamond

Mes chers collègues, je vous remercie. Nous avons épuisé l'ordre du jour.

En informations diverses, je vous rappelle que les conseils d'arrondissement d'ici la fin de l'année auront lieu les lundis 8 novembre et 6 décembre. Vous êtes tous conviés et j'espère que vous serez nombreux à participer à la réunion publique sur l'aménagement des berges de Seine, le mercredi 13 octobre prochain à 19h00.

Je vous remercie. La séance est levée.

Le Maire du XVème arrondissement

Philippe GOUJON